



Règlement relatif au plan d'urbanisme
numéro 2012-358



Jun 2012

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOMININGUE

Règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 2012-358

- ATTENDU que la Municipalité de Nominingue désire adopter la révision de son plan d'urbanisme, lequel sera accompagné d'une réglementation d'urbanisme adaptée aux objectifs de ce plan;
- ATTENDU qu'il y a lieu de remplacer le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 97-185 de la Municipalité de Nominingue et ses amendements;
- ATTENDU qu'un projet de règlement a été préalablement déposé à la séance du 12 mars 2012;
- ATTENDU que le présent règlement a été précédé d'une assemblée publique de consultation le 5 avril 2012, tenue conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 10 avril 2012;
- ATTENDU qu'une dispense de lecture a été demandée lors de l'avis de motion et que chacun des membres du conseil reconnaît avoir reçu une copie du règlement, déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, la Municipalité de Nominingue décrète ce qui suit:

AVANT-PROPOS	6
INTRODUCTION	7
1 DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES, INTERPRÉTATIVES ET ADMINISTRATIVES	8
Section A - Dispositions déclaratoires	8
1.1 Titre.....	8
1.2 Territoire assujéti	8
1.3 Règlements remplacés	8
1.4 Documents annexés	8
1.5 Personnes touchées	8
1.6 Validité	8
1.7 Respect des règlements	8
1.8 Entrée en vigueur	9
Section B - Dispositions interprétatives	9
1.9 Interprétation.....	9
1.10 Concordance	9
1.11 Définitions et terminologie.....	9
Section C – Dispositions administratives	9
1.12 Administration	9
2 DESCRIPTION DES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE	10
2.1 Situation régionale	10
2.2 La géologie	12
2.3 Les caractéristiques physiques.....	12
2.4 Environnement.....	15
3 DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN	16
3.1 Un bref aperçu historique	16
3.2 Profil démographique et socio-économique	18
4 OCCUPATION DU TERRITOIRE, IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DES PRINCIPAUX SECTEURS	25
4.1 L'utilisation actuelle du sol	25
4.2 Grands secteurs	26
4.3 Les services et les équipements municipaux	27
4.3.1 Réseaux routier et récréatif.....	27
4.3.2 Réseaux d'aqueduc et d'égout	27
4.4 Zones de contraintes naturelles et anthropiques.....	27
4.4.1 Contraintes naturelles	27
4.4.2 Contraintes anthropiques.....	28

5 SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA PROBLÉMATIQUE ET IDENTIFICATION DES FORCES ET DÉFIS	31
5.1 Approche et démarche retenue	31
5.2 Sommaire des préoccupations et description des forces et défis	32
5.2.1 Accueil et village	32
5.2.2 Attraits touristiques et développement économique	33
5.2.3 Environnement et paysages	34
5.2.4 Infrastructures, réseau routier et récréatif	35
5.2.5 Agricole et forestier	36
6 VISION D'AVENIR ET LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	38
6.1 Philosophie et vision d'avenir	38
6.2 Les grandes orientations d'aménagement du territoire et les stratégies d'intervention ...	38
7 LE CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE	41
7.1 Composantes du concept	41
7.1.1 Le secteur villageois.....	41
7.1.2 Le secteur récréatif intensif	41
7.1.3 Le secteur villégiature	41
7.1.4 Le secteur forestier	42
7.2 Axes et attraits structurants	42
7.2.1 Corridor panoramique	42
7.2.2 Corridor Bleu de la rivière Sagouay	43
7.2.3 Attraits structurants	43
8 LES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL ET LES DENSITÉS D'OCCUPATION.....	46
8.1 Affectation villageoise	47
8.2 Affectation récréotouristique	47
8.3 Affectation villégiature.....	48
8.4 Affectation paysagère	48
8.5 Affectation agroforestière.....	49
8.6 Affectation rurale.....	49
8.7 Affectation industrielle.....	50
8.8 Affectation utilité publique.....	50
8.9 Affectation forestière de production	51
8.10 Affectation forestière récréative	51
8.11 Affectation de conservation.....	52
8.12 Affectation communautaire de conservation.....	52
9 ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT PARTICULIER	54
9.1 Aire d'intervention particulière	54
9.2 Noyau Villageois	54
9.3 Secteur récréotouristique intensif	54
9.4 Sommets et versants de montagnes	54

9.5 Secteurs d'intérêt particulier	55
9.5.1 Potentiel patrimonial et culturel	55
9.5.1.1 Les Gardiens du Patrimoine archéologique.....	55
9.5.2 Corridor panoramique	55
9.5.3 Corridor bleu	55
9.5.4 Milieux humides	55
9.5.5 Frayères	55
9.5.6 sentiers récréatifs motorisés	56
10 PLAN D' ACTION	58
10.1 Définition, portée et facteurs de succès.....	58
10.2 approches et priorités d'interventions	58
10.2.1 Les priorités d'intervention.....	60
CONCLUSION.....	65

LISTE DES PLANS ET FIGURES

Plan 1 – Plan de positionnement.....	11
Plan 2 – Entités physiographiques	14
Plan 3 – Principaux éléments de la problématique	30
Plan 4 – Concept d'organisation spatiale	45
Plan 5 – Grandes affectations du sol et densités d'occupation	53
Plan 6 – Aires d'interventions particulières.....	57

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 – Évolution et projection de la population permanente	18
Tableau 2 – La répartition de la population selon les groupes d'âge en 2006	19
Tableau 3 – Âge médian de la population en 2006.....	19
Tableau 4 – Évolution des groupes d'âge de 1996 à 2006.....	20
Tableau 5 – Caractéristiques des logements en 2006	21
Tableau 6 – Comparaison des bâtiments imposables de 1992 et de 2010	22
Tableau 7 – Indicateurs économiques en 2006	23
Tableau 8 – Lieu de travail en 2006	23
Tableau 9 – Secteurs d'emplois en 2006	24
Tableau 10 – Utilisation actuelle du sol.....	25
Tableau 11 - Répartition des zones d'activités forestières selon la tenure	36
Tableau 12 – Les grandes orientations d'aménagement du territoire	39
Tableau 13 – Les grandes orientations d'aménagement du territoire et les stratégies	40
Tableau 14 – Approche générale : principes et priorités d'intervention	59

AVANT-PROPOS

La Municipalité de Nominique a adopté son premier plan d'urbanisme en 1990, suite à l'entrée en vigueur du premier schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Antoine-Labelle. Suite à diverses modifications apportées au schéma, ce premier plan d'urbanisme a été révisé en 1997.

Consciente que le plan d'urbanisme présentement en vigueur remonte à près de 15 ans, et considérant le fait que la MRC d'Antoine-Labelle ne prévoit pas réviser le schéma d'aménagement et de développement à court terme, la Municipalité de Nominique s'engage à ce que des modifications majeures soient apportées à son plan d'urbanisme, dans le but de refléter les nouvelles réalités en matière de planification et de gestion de son territoire.

La Municipalité de Nominique est donc consciente que les instruments d'urbanisme en vigueur doivent être révisés afin d'éliminer, d'une part, les incohérences entre ceux-ci, en plus de procéder à une mise à jour du cadre de planification et de gestion de son territoire.

C'est donc dans ce contexte que le présent **plan d'urbanisme** a été préparé. La Municipalité désire ainsi orienter le développement sur son territoire dans le respect de l'environnement, de la capacité d'accueil des infrastructures, de la rentabilité des projets immobiliers et de la vocation recherchée par la communauté.

À titre indicatif, il est important de rappeler qu'un plan d'urbanisme correspond à un guide ou à un plan d'action qui permet aux administrateurs de la Municipalité d'orienter les interventions, tant publiques que privées, qui seront ultérieurement effectuées sur le territoire.

La Municipalité reconnaît que, pour construire un plan efficace et représentatif des valeurs de la communauté, elle doit pouvoir compter sur l'apport de la population et de différents partenaires. Le processus de concertation et de participation mis en place dans le cadre du présent plan d'urbanisme a permis d'illustrer les forces tangibles de la Municipalité et de faire prévaloir la vision commune de son développement.

En ciblant des axes d'intervention prioritaires, en identifiant des orientations privilégiées et des moyens d'action concrets, la Municipalité opte pour une action directe sur les enjeux locaux de développement et d'aménagement de ses différents secteurs d'intervention.

INTRODUCTION

Le contenu du nouveau **plan d'urbanisme** est conforme aux obligations de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., ch. A-19.1) et se répartit au sein des neuf chapitres suivants :

Le présent plan d'urbanisme s'amorce au chapitre 1 par une **description des dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives** ;

Le second chapitre présente une **description des principales caractéristiques de la municipalité**. Celui-ci se divise en trois parties, soit la situation régionale, un bref rappel historique ainsi que les caractéristiques physiques du milieu ;

Le chapitre 3 dresse un **portrait du milieu humain** de la Municipalité. À partir des plus récentes données statistiques disponibles, il illustre tout d'abord le profil démographique et socio-économique de la population, suivi d'une description et une synthèse de l'occupation actuel du territoire. La question environnementale, les réseaux de services et d'infrastructures ainsi que les diverses zones de contraintes complètent ce chapitre ;

Le quatrième chapitre identifie la **synthèse des principaux éléments de la problématique**. Sans être une analyse exhaustive, ce chapitre vient surtout illustrer les grands constats et les tendances observées qui permettent de mieux comprendre et de cerner les principaux enjeux d'aménagement du territoire ;

On retrouve au chapitre 5 un énoncé décrivant la **philosophie de développement et la vision d'avenir** de la Municipalité ;

Le sixième chapitre présente le **concept d'organisation spatiale** proposé. Ce dernier permet d'illustrer de façon schématisée vers où et comment le conseil municipal oriente le développement du territoire ;

Le chapitre 7 présente les **grandes orientations d'aménagement du territoire et les stratégies d'intervention**. Ces grandes orientations, qui expriment une volonté d'action et contribuent à définir la vision d'ensemble du territoire, sont appuyées d'objectifs et de moyens d'intervention précis ;

On retrouve au chapitre 8, une description et une illustration des **grandes affectations du sol** et les **densités d'occupation** proposées. Ce chapitre spécifie, par aire d'affectation, la vocation dominante et les fonctions complémentaires sur l'ensemble du territoire. Le plan d'affectations du sol, faisant partie intégrante du plan d'urbanisme, traduit le concept d'aménagement général de la municipalité.

Le chapitre 9 vient identifier les **éléments d'intérêt particulier** à l'égard des territoires d'intérêts et des sites de contraintes, ainsi que les outils de mise en œuvre qui permettront de garantir l'atteintes des objectifs et des valeurs transmises par le plan d'urbanisme tels que les aires d'aménagement pouvant faire l'objet de **programmes particuliers d'urbanisme (PPU)** et les **plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**.



1 DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES, INTERPRÉTATIVES ET ADMINISTRATIVES

SECTION A - DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1.1 TITRE

Le présent règlement est intitulé « *Règlement relatif au plan d'urbanisme* ».

1.2 TERRITOIRE ASSUJETTI

Le présent règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la municipalité de Nominique.

1.3 RÈGLEMENTS REMPLACÉS

Le présent règlement remplace à toutes fins que de droit le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 97-185 et ses amendements.

1.4 DOCUMENTS ANNEXÉS

Toutes les **annexes** jointes au présent règlement, en font partie intégrante à toutes fins que de droit. Elles sont identifiées comme étant l'annexe « A », les plans 1 à 6 et tableaux.

1.5 PERSONNES TOUCHÉES

Le présent règlement touche toute personne physique ou morale.

1.6 VALIDITÉ

Le Conseil décrète le présent règlement dans son ensemble et également chapitre par chapitre, article par article, paragraphe par paragraphe et alinéa par alinéa, de manière à ce que si un chapitre, un article, un paragraphe ou un alinéa était ou devait être déclaré nul, les autres dispositions du règlement continuent de s'appliquer.

1.7 RESPECT DES RÈGLEMENTS

La délivrance d'un permis ou d'un certificat, l'approbation des plans et devis ainsi que les inspections effectuées par le directeur du Service de l'urbanisme ou un de ses adjoints ne libèrent aucunement le propriétaire ou le requérant de se conformer aux exigences du présent règlement ou de tout autre règlement applicable.

Aucun article du présent règlement ne peut avoir pour effet de soustraire toute personne à l'application d'une loi ou d'un règlement du Canada ou du Québec.

1.8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

SECTION B - DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

1.9 INTERPRÉTATION

Les dispositions interprétatives prévues par le présent règlement sont prescrites par le règlement relatif aux permis et certificats numéro 2012-359 et elles s'appliquent pour valoir comme si elles étaient ici au long énoncées.

1.10 CONCORDANCE

Le présent règlement s'applique concurremment aux autres règlements d'urbanisme, lesquels règlements peuvent servir à l'interprétation des dispositions des présentes. Notamment, les dispositions du règlement de régie interne et de permis et certificats complètent le présent règlement et servent à son application. L'utilisation des mots « présent règlement » vise à la fois le règlement relatif aux permis et certificats, le règlement de zonage, le règlement relatif au lotissement, le règlement de construction et le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

En cas d'incompatibilité entre l'un de ces règlements d'urbanisme et le présent règlement, les dispositions les plus exigeantes ou restrictives s'appliquent.

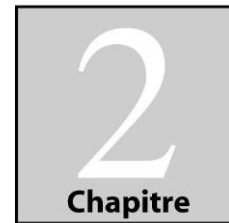
1.11 DÉFINITIONS ET TERMINOLOGIE

À moins d'une déclaration contraire expresse ou à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions, termes et mots, dont la définition est donnée au règlement de régie interne et de permis et certificats, ont dans le présent règlement, le sens ou l'application qui leur est attribué.

SECTION C – DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

1.12 ADMINISTRATION

Les dispositions administratives prévues par le présent règlement sont prescrites par le règlement relatif aux permis et certificats numéro 2012-359 et elles s'appliquent pour valoir comme si elles étaient ici au long énoncées.



2 DESCRIPTION DES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

2.1 SITUATION RÉGIONALE

La municipalité de Nomingue est accessible par la route 117, principale voie d'accès routier nord-sud des Hautes-Laurentides. La municipalité peut aussi être accessible par la route 321, longeant le Grand lac Nomingue.

La municipalité est située dans la région touristique des Hautes-Laurentides, à environ 200 Km de la métropole montréalaise, et à une soixantaine de kilomètres du principal pôle touristique des Laurentides, la Station Mont-Tremblant.

Au plan régional, la municipalité de Nomingue fait partie de la MRC d'Antoine-Labelle. Elle est bornée à l'ouest par la municipalité de Kiamika, au nord-ouest par la municipalité de Lac-Saguay, au nord et à l'est par la ville de Rivière-Rouge et au sud par la réserve faunique Papineau-Labelle (partie sud-ouest) et la municipalité de La Minerve (partie sud est). Son territoire couvre une superficie de 308,34 kilomètres carrés. Le *Plan 1* illustre la situation régionale actuelle.

Reconnue pour son milieu naturel, ses nombreux lacs et rivières, ses bâtiments patrimoniaux et ses paysages d'intérêt, la municipalité de Nomingue possède un cachet unique et verdoyant.

Plan 1 – Plan de positionnement

2.2 LA GÉOLOGIE

Le sous-sol du territoire municipal est localisé à l'intérieur de la région physiographique du Bouclier canadien. Le territoire de Nominuingue a été modifié par le passage abrasif des glaciers. Ce passage de glaciers a laissé derrière lui un till formé de matériaux hétérogène non stratifiés de blocs, gravier, sable et limon. Lors de la fonte des glaciers, l'eau a transporté et décomposé les sédiments pour laisser à certains endroits des sols de sable fins et de gravier stratifiés avec limon et argile.²

Le dépôt meuble le plus répandu est donc un till sableux graveleux et caillouteux se retrouvant sur l'ensemble de la municipalité. Des dépôts d'argile, de sable et de gravier se retrouvent dans la cuvette du Grand lac Nominuingue et dans la rivière Saguay. La présence de dépôts organiques est fréquente autour des milieux humides et des cuvettes lacustres.

2.3 LES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

Le territoire de la municipalité présente certaines particularités physiques qu'il y a lieu de souligner. Tout d'abord,³ mentionnons qu'environ 38 % du territoire de Nominuingue sont des propriétés publiques³. Elles sont situées surtout dans la partie ouest du territoire, mais également à l'extrémité sud, soit la réserve faunique Papineau-Labelle. Tel qu'illustré sur le *Plan 2*, l'ensemble du territoire se divise en trois entités physiographiques distinctes qui façonnent le paysage de Nominuingue. Il s'agit du secteur des lacs, du secteur du plateau intermédiaire et du secteur montagneux.

Secteur des lacs

Localisé en grande partie au centre-est du territoire, ce secteur se caractérise par la présence d'importantes étendues d'eau dont les principales étant le Grand lac Nominuingue qui s'étend sur plus de 22 km² et le Petit lac Nominuingue. Ce secteur relativement plat représente le secteur le plus urbanisé du territoire. Le noyau villageois se retrouve dans les limites de ce secteur.

Secteur des lacs	
Superficie	99 km ²
Part sur l'ensemble du territoire	27 %
Élévation moyenne	260 m

Secteur du plateau intermédiaire

Localisé surtout au centre du territoire, ce secteur se caractérise par de vastes étendues de plaines vallonnées. On y retrouve majoritairement des activités rurales, forestières et agricoles.

Plateau intermédiaire	
Superficie	184 km ²
Part sur l'ensemble du territoire	51 %

² Source : *Étude pédologique des comtés de Hull' Labelle, Papineau (Québec)*, Paul G. Lajoie, ministère de l'Agriculture du Canada' ministère de l'Agriculture et de la Colonisation de la province de Québec, collège Mac Donald de l'Université Mc Gill, Ottawa, 1967.

³ Source : Urbacom, superficies approximatives calculées à partir des données fournis par la M.R.C. d'Antoine-Labelle et la Municipalité de Nominuingue.

Élévation moyenne	300 m
-------------------	-------

Secteur montagneux

Localisé sur plusieurs parties du territoire, notamment à l'ouest, ce secteur de fortes pentes, se caractérise par la présence de massifs rocheux entrecoupés de plusieurs vallées étroites. C'est également dans ce secteur que l'on retrouve le plus d'activités forestières. La majeure partie de ce secteur fait partie des terres publiques.

Secteur montagneux	
Superficie	79 km ²
Part sur l'ensemble du territoire	22 %
Élévation moyenne	380 m

Plan 2 – Entités physiographiques

2.4 ENVIRONNEMENT

Le territoire de la Municipalité bénéficie d'une riche flore et d'une faune diversifiée. La Municipalité souscrit entièrement aux objectifs du gouvernement du Québec de protection des sites sensibles connus d'intérêt écologique. À cet effet, le plan d'urbanisme identifie les sites d'intérêt écologique édictés par le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle au *Plan 3* – principaux éléments de la problématique.

Flore

La grande majorité du territoire de la Municipalité, 79 %, est constitué de couvert forestier. Un peu moins de la moitié de ce couvert forestier est sous la juridiction provinciale, soit 43 %. Le couvert forestier de Nominuingue se constitue principalement de feuillus. On y retrouve plusieurs essences soit, entre autres, des érables, des bouleaux blancs et jaunes et des peupliers. Les principales essences de conifères que l'on retrouve surtout sur les sommets et versants des montagnes : sont le thuya occidental, le pin blanc et rouge, le sapin baumier et l'épinette blanche.

Faune

Le couvert forestier est habité d'une faune qui constitue une richesse pour la Municipalité. On y retrouve plusieurs espèces animales telles que des ours noirs, renards, castors, cerfs de Virginie et orignaux. On dénombre aussi une frayère de doré jaune dans la rivière Sagouay et une frayère de ouananiche dans le ruisseau Jourdain.

Hydrologie

La fonction hydrique est très présente au sein de la Municipalité, puisque cette dernière est parsemée de multiples cours d'eau et de lacs. Ces derniers sont alimentés par un réseau complexe de tributaires, la majorité d'entre eux ayant comme principale fonction de drainer les sommets et versants des montagnes. Tel qu'illustré au *Plan 4 – Bassins versants*, trois bassins hydrologiques se partagent le territoire, soit :

- le bassin versant de la rivière Rouge au nord-est ;
- le bassin versant de la rivière de la Petite Nation au sud et à l'est ;
- et au nord-ouest par le bassin versant de la rivière du Lièvre.

Hydrographie

Le territoire de la municipalité compte plusieurs lacs et cours d'eau. Principalement, mais non limitativement, ils sont :

- Grand lac Nominuingue ;
- Petit lac Nominuingue ;
- lac des Sept Frères ;
- lac Lesage ;
- lac des Grandes Baies ;
- lac Blanc ;
- lac Sainte-Marie ;
- lac Saint-Joseph ;
- lac Noir ;
- lac Vert ;
- rivière Sagouay ;
- ruisseau Jourdain ;
- rivière Nominuingue.



3 DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN

Le présent chapitre décrit les principales caractéristiques de la population de Nominuingue. Premièrement on y retrouve un bref rappel historique, une description et une analyse sommaire des données démographiques et des facteurs socio-économiques.

3.1 UN BREF APERÇU HISTORIQUE

Les origines de la municipalité de Nominuingue remontent au début du 19^e siècle. À cette époque, Monsieur Wright, fondateur de Hull débute ses travaux d'exploitation forestière⁴. Les premiers chantiers s'ouvrent progressivement aux abords de la rivière Gatineau et gagne rapidement les terrains longeant les rivières du Lièvre, du Nord et Rouge.

Parallèlement à la foresterie, on pratique l'agriculture afin de subvenir aux besoins des bûcherons. La colonisation de la région s'accroît vers 1870 lorsque le curé Labelle a comme mandat de coloniser les forêts des Pays-d'en-Haut en réaction à la problématique de l'exil des jeunes vers les États-Unis.

C'est en 1883 qu'a eu lieu la création proprement dite de Nominuingue, avec l'arrivée des Pères Jésuites et plus particulièrement du Père Marcel Martineau. À cette époque, Nominuingue se nomme St-Ignace de Nominuingue. Progressivement trois municipalités se forment : la Municipalité du Village de Nominuingue, la Municipalité du Canton Loranger et de Bellerive-sur-le-Lac. En 1971, les trois municipalités fusionnent volontairement pour former la Municipalité de Lac-Nominuingue. Le nom actuel de Municipalité de Nominuingue est adopté en 2000.

L'arrivée du chemin de fer en 1904 donne un coup d'envol au développement du village de Nominuingue. L'arrivée d'un deuxième mode de transport pour l'industrie forestière permet une expansion des pulperies et moulins à scies dans la région. Le train attire de nouveaux arrivants et contribue notamment à l'émergence d'une nouvelle industrie, soit le tourisme.

En 1910, le Collège Nominuingue, prévu dès la création de la colonie par le curé Labelle, ouvre enfin ses portes sous la direction des Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception. Le Collège attire élèves et enseignants venus des diocèses environnants. Le nombre d'étudiants s'accroît rapidement atteignant 96 élèves en 1915, on songe alors à agrandir. Cette même année le Collège est transféré à Mont-Laurier sous le nom de Séminaire St-Joseph.

⁴ Rodier O. Renée, Girouard L. Francine. Nominuingue 1883-1983, 100 ans d'Histoire, 100 ans de vie. Imprimerie coopérative Harpel 1983.



*Nominuingue en 1930
Rue Sacré-Coeur*

Source : Galerie de photo du Comité des Gares de Nominuingue

En 1948, on finalise la route nationale, soit la 11, aujourd'hui la 117, afin de permettre aux véhicules motorisés d'atteindre les terres du nord des Laurentides. Trois ans plus tard une route de raccordement est construite entre le village de Nominuingue et la nouvelle route nationale. Au début des années 1980, l'attrait de plus en plus fort pour l'automobile va contribuer au déclin du chemin de fer. Déjà en 1965, l'agent de gare de Nominuingue avait été remplacé par un gardien et la gare n'offrait désormais qu'un service de messagerie. De fait, en novembre 1981, le dernier train du Canadien Pacifique part de Nominuingue sonnant le glas du « petit train du Nord ». Depuis 1996, l'ancienne emprise ferroviaire s'est transformée en parc régional, soit le parc régional linéaire Le P'tit Train du Nord.



Source : Galerie de photo du Comité des Gares de Nominuingue

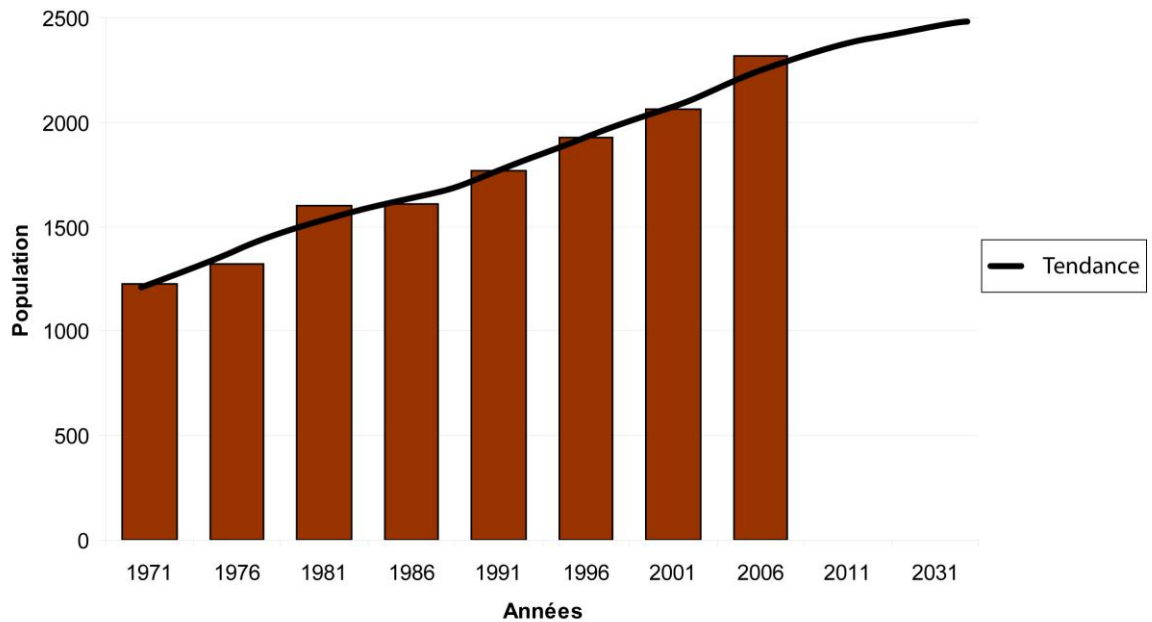
3.2 PROFIL DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE

La croissance démographique

Selon les données de Statistique Canada, la municipalité de Nominique comptait une population permanente de 2 320 habitants au recensement fédéral de 2006 : celle-ci représente 7 % de la population de la MRC d'Antoine-Labelle.

Entre 1971 et 2006, la population de Nominique a augmentée de près de 53 %, tandis qu'elle augmentait d'environ 78 % dans la MRC d'Antoine-Labelle. Une rétrospective de la croissance démographique entre 1986 et 2006 fait ressortir une période de croissance constante entre 1986 et 1996 (moyenne de 8 % par année) et une croissance plus importante entre 2001 et 2006 (11 %). Selon les données disponibles et en tenant compte du rythme de croissance moyen que la municipalité a connu depuis 10 ans, on peut anticiper une population de 2 573 en 2031.

Tableau 1 – Évolution et projection de la population permanente



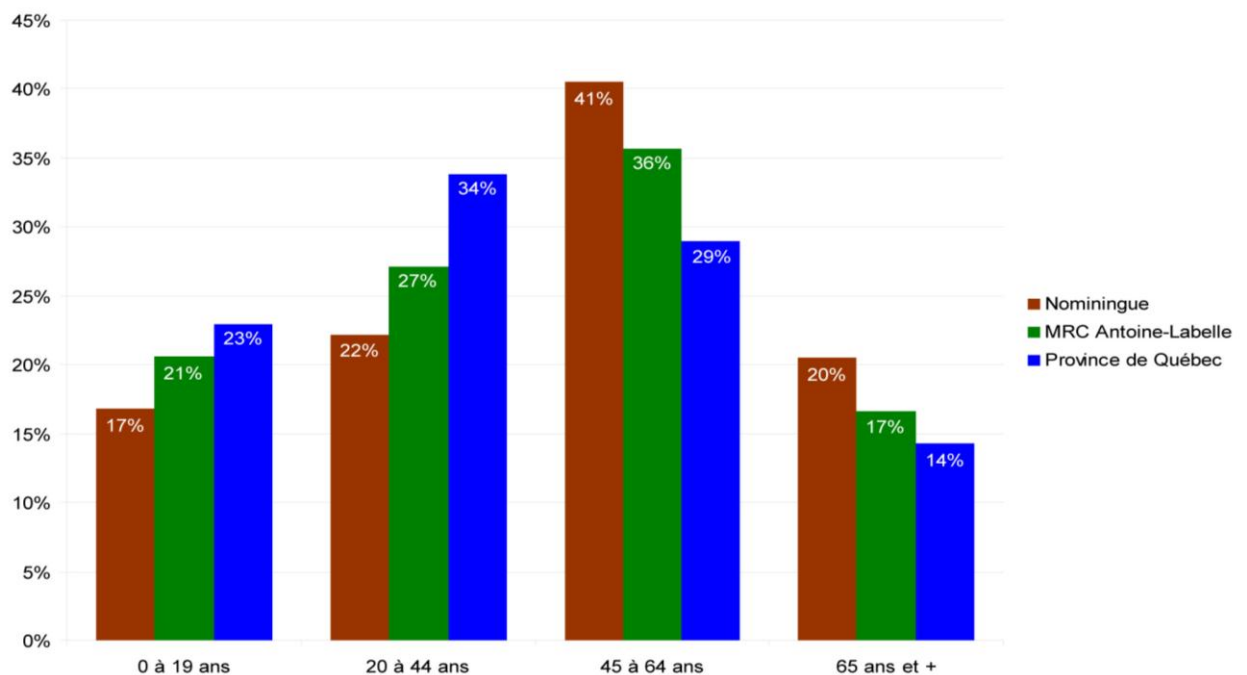
Source : Statistique Canada

Structure et évolution de la population

L'analyse de la structure et de l'évolution de la population, en l'occurrence la répartition de celle-ci selon les classes d'âge et l'âge médian, permet de mieux comprendre les facteurs de croissance et de décroissance d'une population.

Afin de mieux connaître le portrait de la population de la municipalité de Nominuingue, nous l'avons comparé celui de la MRC d'Antoine-Labelle et à celui de l'ensemble du Québec. Les résultats, présentés au tableau 2, nous démontrent que les groupes d'âge inférieurs à 44 ans représentent 39 % de la population de Nominuingue comparativement à 48 % pour la MRC et 57 % pour la province, tandis que les groupes d'âge supérieurs à 45 ans représentent 61 % de la population de Nominuingue comparativement à 52 % pour la MRC et 43 % pour la province.

Tableau 2 – La répartition de la population selon les groupes d'âge en 2006



Source : Statistique Canada

Âge de la population

Au recensement de 2006, l'âge médian de Nominuingue était de 51,6 ans tandis qu'il était de 46,3 ans dans la MRC d'Antoine-Labelle et de 41,0 au Québec (soit plus de 10 ans d'écart).

Tableau 3 – Âge médian de la population en 2006

Caractéristiques	Municipalité de Nominuingue	MRC d'Antoine-Labelle	Province de Québec
âge médian	51,6 ans	46,3 ans	41,0 ans

Source : Statistique Canada

Le tableau 4 illustre bien un vieillissement de la population de la municipalité, qui se reflète aussi dans la MRC, sans être aussi important dans l'ensemble du Québec. Quant à la forte hausse démographique qu'a connue la municipalité de Nominugue au cours des dernières décennies, la population de cette dernière ne cessera d'augmenter due à l'attractivité de la municipalité vis-à-vis les personnes de 45 ans et plus.

Tableau 4 – Évolution des groupes d'âge de 1996 à 2006

Groupes d'âge	Municipalité de Nominugue			MRC d' Antoine-Labelle			Province de Québec		
	1996 (%)	2001 (%)	2006 (%)	1996 (%)	2001 (%)	2006 (%)	1996 (%)	2001 (%)	2006 (%)
0-19 ans	21	19	17	26	23	21	26	24	23
20-44 ans	30	24	22	36	32	27	39	37	34
45-64 ans	30	37	41	25	31	36	23	26	29
65 ans et +	18	20	20	13	15	17	12	13	14

Source : Statistique Canada

Les principaux constats observés concernant le profil démographique de la municipalité de Nominugue se résument comme suit :

- Population plus âgée (âge médian) de plus de 5 ans que celle de la MRC d'Antoine-Labelle et plus de 10 ans de celle de la province de Québec ;
- En 2006, 60 % de la population a plus de 45 ans ;
- Vieillissement accéléré de sa population (augmentation de 13 %) de la population de 45 ans et plus (entre 1996 et 2006) et diminution de 11 % de sa population de 0 à 44 ans (entre 1996 et 2006).

Caractéristiques des logements

Pour ce qui est des logements sur le territoire de Nominuingue, environ 1 020 bâtiments résidentiels s'y sont implantés. Une forte majorité de ces logements ont été construits avant 1986 (75 %), une proportion identique à celle de la MRC d'Antoine-Labelle (73 %) et du Québec (73 %). Par ailleurs, le tableau 5 nous démontre qu'une forte proportion des résidents de la municipalité sont propriétaires de leurs logements (77 %), un pourcentage comparable à la MRC d'Antoine-Labelle (74 %), mais supérieur à celle de la province du Québec (60 %).

Tableau 5 – Caractéristiques des logements en 2006

Caractéristiques	Municipalité de Nominuingue	MRC d'Antoine-Labelle	Province de Québec
Logements possédés	77 %	74 %	60 %
Logements loués	23 %	26 %	40 %
Logements construits avant 1986	75 %	73 %	73 %
Logements construits entre 1986 et 2006	25 %	27 %	27 %

Source : Statistique Canada

Évolution foncière et fiscale

Les données suivantes permettent de comparer l'évolution foncière et fiscale de la municipalité, depuis l'élaboration de son denier plan d'urbanisme. En 1992 et en 2010, les bâtiments imposables se répartissaient comme suit :

Tableau 6 – Comparaison des bâtiments imposables de 1992 et de 2010

	Résidences unifamiliales	Chalets	Résidences ayant plus d'un logement	Maisons mobiles	Fermes	Bâtiments Industriels	Bâtiments Commerciaux
Nb. 1992	493	1 166	55	43	34	6	101
Nb. 2010	779	986	48	34	25	3	106
Variation	+ 336	- 180	- 7	- 9	- 9	- 3	+ 5
%	158 %	85 %	87 %	79 %	74 %	50 %	105 %
% de la richesse foncière, 1992	30 %	46 %	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
% de la richesse foncière, 2010	34 %	48 %	2 %	1 %	1 %	0,1 %	20 %
Variation %	+ 4 %	+ 2 %	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
Valeur moyenne, 1992	54 700 \$	36 300 \$	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
Valeur moyenne, 2010	159 459 \$	177 014 \$	156 483 \$	71 676 \$	135 924 \$	70 033 \$	103 649 \$
Variation	+ 104 759 \$	+ 140 714 \$	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
%	291 %	488 %	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.

Source : Municipalité de Nomingue & Plan d'urbanisme 2001, Municipalité de Nomingue.

Indicateurs économiques

Au cours du recensement de 2006, le taux de chômage de la municipalité de Nominique s'établissait à 7 %, un taux inférieur à celui de la MRC d'Antoine-Labelle (11 %) et identique à celui de la province (7 %). En ce qui concerne le taux d'emploi, il était de 49 % à Nominique et dans la MRC, mais de 60% pour le Québec. Cependant, le taux d'activité de Nominique (53 %) est légèrement inférieur à celui de la MRC d'Antoine-Labelle (55 %) et largement inférieur à la moyenne provinciale (65 %).

Tableau 7 – Indicateurs économiques en 2006

Indicateurs	Municipalité de Nominique	MRC d'Antoine-Labelle	Province de Québec
Taux d'activité	53 %	55 %	65 %
Taux d'emploi	49 %	49 %	60 %
Taux de chômage	7 %	11 %	7 %
Revenu total (2006)	28 821\$	25 391 \$	25 464\$

Source : Statistiques Canada

Au cours de la période de recensement de 2006, des 1 395 habitants de Nominique ayant un lieu de travail fixe, plus de 43 % travaillent dans une autre municipalité de la MRC d'Antoine-Labelle. Près de **80 % des travailleurs** quittent le territoire de Nominique pour travailler.

Tableau 8 – Lieu de travail en 2006

Caractéristique	nombre	%
Total des habitants travaillant dans un lieu fixe	1395	100,0 %
Travaillant dans la même ville	290	21,1 %
Travaillant dans une autre ville, même MRC	595	43,3 %
Travaillant dans une autre MRC	490	35,6 %

Source : Statistiques Canada

Tel qu'illustré au tableau 8, pour ce qui est des secteurs d'emplois de Nominique, une forte majorité des emplois se regroupent dans le secteur de la santé, où 16 % de la population y travaille, comparativement à 8 % pour la population de la MRC et seulement 6 % pour la Province. Pour les autres secteurs d'emplois, les proportions de la municipalité suivent celles de la MRC et de la Province.

Tableau 9 – Secteurs d'emplois en 2006

Professions	Municipalité de Nominique		MRC d'Antoine-Labelle		Province de Québec	
	(nombre)	(%)	(nombre)	(%)	(nombre)	(%)
Gestion	70	7 %	1 065	7 %	353 065	7 %
Affaires	125	12 %	2 290	14 %	715 465	18 %
Sciences naturelles et appliquées	20	2 %	520	3 %	255 930	7 %
Secteur de la santé	165	16 %	1 200	8 %	236 205	6 %
Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion	105	10 %	1 195	7 %	357 915	95
Arts, culture, sports et loisirs	55	5 %	385	2 %	126 360	3 %
Ventes et services	220	21 %	4 240	27 %	940 290	24 %
Métiers, transport et machinerie	210	20 %	3 135	20 %	581 045	15 %
Professions propres au secteur primaire	40	4 %	1 165	7 %	101 365	4 %
Transformation, fabrication et services d'utilité publique	10	3 %	790	5 %	262 030	7 %

Source : Statistiques Canada



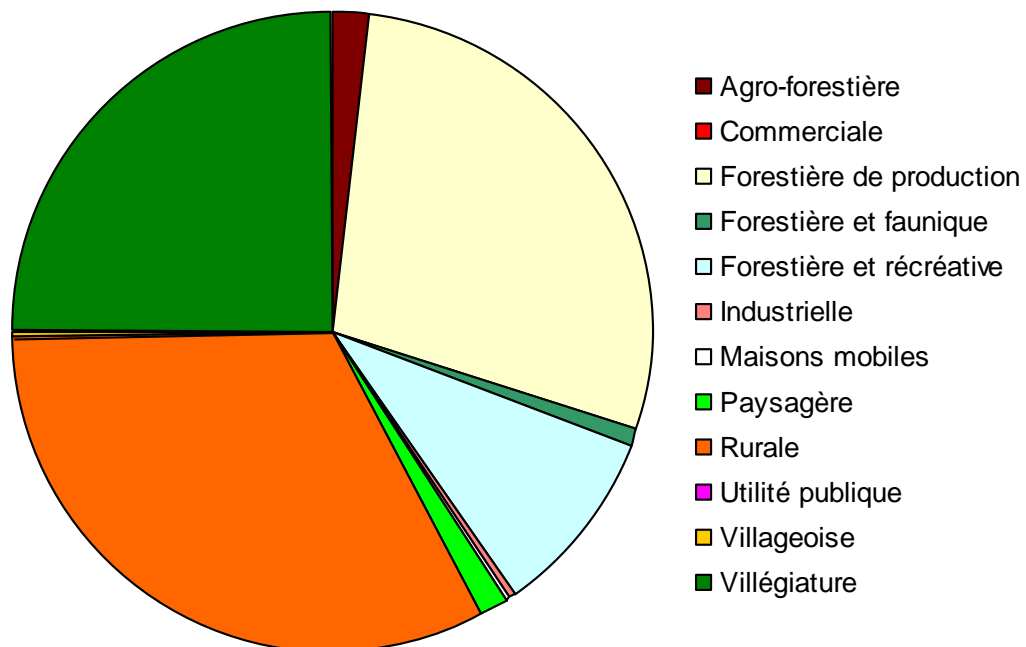
4 OCCUPATION DU TERRITOIRE, IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DES PRINCIPAUX SECTEURS

Le chapitre 4 présente une description générale et sectorielle de l'utilisation du sol, les réseaux d'infrastructures et de services, les zones de contraintes naturelles et anthropologiques ainsi que les réseaux routiers et récréatifs motorisés.

4.1 L'UTILISATION ACTUELLE DU SOL

Le territoire de la municipalité de Nominugue est caractérisé par d'importantes superficies de terres publiques. En fait, les propriétés publiques représentent environ 38 % de l'ensemble du territoire. La municipalité comprend un périmètre d'urbanisation au centre du territoire où se concentre la majorité des résidents permanents. La figure suivante donne un aperçu de l'utilisation actuelle du sol sur le territoire :

Tableau 10 – Utilisation actuelle du sol



4.2 GRANDS SECTEURS

Afin d'établir un premier constat de la situation actuelle de la municipalité, nous avons divisé le territoire selon cinq grands secteurs, soient villageois, récréotouristique, villégiature, forestier et rural. Chacun fait l'objet d'un diagnostic, afin d'y faire ressortir leurs principales caractéristiques.

Secteur du noyau villageois

L'ensemble du noyau villageois de Nominuingue se caractérise par un regroupement de bâtiment, principalement à vocation résidentielle, localisé à l'intérieur d'un secteur bien défini (périmètre d'urbanisation). Au niveau commercial, on observe que l'offre est très restreinte et que la plupart des établissements sont des commerces de première nécessité dont le rayonnement est local (ex. : dépanneur, casse-croûte). Quelques commerces d'hébergement et de restauration sont également situés à l'intérieur du noyau villageois.

Secteur récréotouristique

Les abords du noyau villageois regroupent des sites d'activités récréotouristiques, tels que le Golf Nominuingue, le parc linéaire Le P'tit Train du Nord, le Camp Nominuingue, le Centre de plein air des mésanges et la plage municipale.

Secteur de villégiature

La municipalité de Nominuingue offre plusieurs sites remarquables en bordure des lacs, surtout situés à l'est du territoire, qui répondent aux critères et besoins des villégiateurs. Plusieurs études ont déjà été effectuées relativement à la protection des cours d'eau et des lacs. Également, plusieurs associations citoyennes visant la protection des lacs existant sur le territoire municipal.

Secteur forestier

Le territoire de Nominuingue étant recouvert d'un vaste boisé est propice à l'exploitation forestière. Près de la moitié du territoire voué à cette activité est de juridiction provinciale. Plusieurs terrains privés font l'objet d'une activité forestière non négligeable ce qui, parfois, dégrade la qualité des paysages et est peu compatible avec les activités récréotouristiques et de villégiatures qui sont présentes sur l'ensemble du territoire.

Secteur rural

Le territoire rural occupe une grande superficie du territoire, il représente un espace entre les pourtours des lacs et le noyau villageois. Les activités rurales regroupent plusieurs usages complémentaires à l'habitation, que ce soit les commerces ou les industries légères. Cependant, quelques activités permises sur le territoire rural entraînent des nuisances environnementales pour le voisinage. Tel est le cas des anciens sites d'extraction et d'enfouissement, des sites d'extraction en opération et de l'utilisation des cours avant à des fins d'entreposage.

Autres secteurs pertinents

Les activités industrielles et agricoles de Nominuingue représentent un faible ratio par rapport aux autres secteurs d'activités. Les activités industrielles se retrouvent principalement au nord-ouest du noyau villageois, aux abords de la route 321, du parc linéaire Le P'tit Train du Nord et de la rivière Sagouay. Pour ce qui est des activités agricoles sur le territoire, deux secteurs sont protégés par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), soit un territoire situé à l'ouest du noyau

villageois, et un autre situé entre le Grand lac Nomingue et la route 117, dans le nord-est du territoire municipal.

4.3 LES SERVICES ET LES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

4.3.1 RÉSEAUX ROUTIER ET RÉCRÉATIF

Le réseau routier de la municipalité est d'environ 250 kilomètres de chemins. Seules les routes 117 et 321 sont de juridiction provinciale. Le réseau de circulation principal de la municipalité comprend les voies suivantes :

a) Route nationale

- La route 117, principal axe régional, fait le pont entre la région Métropolitaine de Montréal, les Laurentides et l'Abitibi-Témiscamingue.

b) Routes collectrices intermunicipales

- La route 321 (chemin du Tour-du-Lac et rue Sainte-Anne), fait le pont entre la ville de Rivière-Rouge et la municipalité de Lac-Saguay.

c) Routes collectrices municipales

- La voie collectrice du chemin du Tour-du-lac permet d'accéder aux principaux secteurs de villégiature du Grand lac Nomingue. La partie de la route située à l'est du lac, est un tronçon de la route provinciale 321 ;
- Le chemin des Faucons permet de relier le noyau villageois à la partie sud-est du territoire jusqu'à la municipalité de La Minerve ;
- Le chemin Chapleau permet de relier le noyau villageois à la partie ouest du territoire, jusqu'à la municipalité de Kiamika.

d) Routes locales

- Tous les autres chemins sont classés comme routes locales.

4.3.2 RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

Le noyau villageois et le secteur de Bellerive sont les seuls endroits desservis par un réseau d'aqueduc. Selon le plan d'urbanisme actuellement en vigueur, le réseau d'aqueduc qui alimente la partie centrale du village répond bien à la demande actuelle. L'épuration des eaux sur l'ensemble du territoire est assurée par des installations privées.

4.4 ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES ET ANTHROPIQUES

Les zones de contraintes naturelles et anthropiques se décrivent comme suit :

4.4.1 CONTRAINTES NATURELLES

Zones inondables

En vertu de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* adoptée en 1987 et révisée en 2005, le schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Antoine-Labelle a déterminé les zones d'inondation et établit les règles minimales que les règlements municipaux devront contenir à leur égard.

Milieux humides

Selon les données préparées par la MRC d'Antoine-Labelle, on retrouve plusieurs milieux humides sur l'ensemble du territoire municipal. Ils se localisent principalement en bordure des lacs et des méandres. Tous les milieux humides, incluant ceux que l'on ne répertorie pas sur le plan des zones de contraintes naturelles et anthropiques, devront être soumis aux dispositions de protection des milieux humides prévues par la MRC.

Frayères

On dénombre deux (2) frayères sur le territoire municipal qui sont illustrées au *Plan 3* et des dispositions seront prévues dans la réglementation d'urbanisme tel que l'indique le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle dans une optique de protection.

4.4.2 CONTRAINTES ANTHROPIQUES

Lieux affectés à la gestion des matières résiduelles

On ne retrouve aucun lieu actif pour l'enfouissement des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité de Nomingue. Cependant, on retrouve deux anciens sites d'enfouissement en tranchée, ils sont illustrés sur le *Plan 3*.

Site d'extraction

On retrouve quelques sites d'extraction sur le territoire de la municipalité. Les carrières sont soumises aux normes relatives aux sites d'extraction définis par la MRC (*voir Plan 3*). Les implantations avoisinantes devront également se soumettre aux dispositions relatives sur les implantations situées à proximité d'usages contraignants.

Approvisionnement en eau potable

La municipalité de Nomingue s'approvisionne en eau potable à partir d'un puits, dont le site est situé au 2043, rue Saint-Joseph. Afin de garantir la qualité de l'eau, des dispositions particulières sont prévues au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle.

Camionnage

Depuis plusieurs années déjà, la problématique du camionnage est présente sur le territoire municipal, principalement sur le chemin Chapleau. En effet, un très grand nombre de camions transitent par Nomingue afin de faire la liaison entre la route 117 et les ressources situées à l'ouest du territoire. Cette situation entraîne d'importants problèmes au niveau de la pollution, de la détérioration de la chaussée et de la sécurité des résidents.

Sentier de motoneige

Le récent jugement qui a poussé une MRC des Laurentides à interdire l'accès d'un tronçon du parc régional linéaire Le P'tit Train du Nord aux motoneigistes, a eu un impact majeur au sein de la municipalité de Nominigüe. L'interdiction de circulation aux motoneiges vise un tronçon de 38 km du sentier numéro 325 entre les municipalités de Labelle et de Saint-Faustin-Lac-Carré. Afin d'assurer le lien entre les régions des Basses-Laurentides et celles des Hautes-Laurentides, les motoneigistes ont dû emprunter des sentiers alternatifs. La municipalité de Nominigüe est traversée de l'est en ouest par le sentier du P'tit Train du Nord.

Considérant que le corridor de motoneige du P'tit Train du Nord est dorénavant un axe majeur de motoneige, il est important que la Municipalité puisse l'encadrer adéquatement afin d'atténuer les nuisances causées par le bruit de la motoneige. Ainsi, des normes de marge de recul qui visent les principaux corridors de motoneiges devront être appliquées.

Plan 3 – Principaux éléments de la problématique



5 SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA PROBLÉMATIQUE ET IDENTIFICATION DES FORCES ET DÉFIS

5.1 APPROCHE ET DÉMARCHE RETENUE

Afin de répondre adéquatement aux besoins des citoyens, il existe une approche théorique de consultation, préconisée par une partie de la communauté des urbanistes. Il s'agit de l'approche communicationnelle qui prévoit, en somme, que l'urbaniste intervient en tant que médiateur au sein des délibérations d'un projet tel que la révision d'un plan d'urbanisme. L'approche communicationnelle se définit en trois (3) phases distinctes auxquelles l'urbaniste doit favoriser l'interaction, les échanges et la négociation vis-à-vis les différents acteurs sociaux. Dans le cadre de l'élaboration de la présente révision du plan d'urbanisme, le processus de consultation a été grandement influencé par l'approche communicationnelle.

Bref résumé du processus de consultation

Le processus de consultation s'inscrivait à l'intérieur de 3 étapes distinctes, lesquelles se décrivent comme suit :

Étape 1 : Avis de convocation et demande de participation

Les objectifs de l'avis de convocation étaient de :

- s'assurer que l'ensemble des intervenants et partenaires concernés (citoyens, associations, entreprises, organismes privés et publics) est informé de la présente démarche, comprend bien le projet, son but et sa résultante;
- susciter l'intérêt des personnes et inviter celles-ci à participer aux groupes de travail.

Les buts de la démarche proposée ont permis de :

- comprendre les principaux enjeux sur le territoire de Nomingue
- identifier le potentiel de la région et du territoire municipal;
- écouter les participants concernant leurs visions, leurs idées par rapport à une mise en valeur du potentiel de la municipalité;
- définir une vision commune;
- proposer des axes prioritaires d'intervention;
- identifier les conditions et les moyens de mise en œuvre qui permettront à la Municipalité de prendre des décisions éclairées quant à l'avenir du développement de son territoire;
- faire de ce plan d'urbanisme révisé un document de référence stratégique sur lequel les différents partenaires pourront s'appuyer dans l'élaboration de leur propre plan d'action.

Étape 2 : Formation des groupes de travail

La présente démarche a prévu la formation de cinq (5) groupes de travail, regroupant entre cinq (5) et dix (10) participants, répartis selon les thématiques et secteurs d'activités suivants :

- Accueil et village;
- Attractions touristiques et développement économique;
- Environnement, villégiature et paysages;
- Infrastructures, réseau routier et récréatif;
- Agricole et forestier.

Étape 3 : Journées d'échange des groupes de travail

Une fois la sélection des participants complétée, chacun d'entre eux a reçu un avis de convocation, un ordre du jour précisant le déroulement de chacune des journées d'échanges ainsi qu'un résumé décrivant les informations pertinentes au projet.

Les objectifs de cette journée étaient de:

- écouter les participants au sujet de leur perception, leurs attentes, leurs visions d'une mise en valeur optimale du potentiel touristique de la municipalité;
- faire ressortir les éléments rassembleurs;
- définir une vision commune (préliminaire);
- identifier les priorités d'interventions.

5.2 SOMMAIRE DES PRÉOCCUPATIONS ET DESCRIPTION DES FORCES ET DÉFIS

Le sommaire des préoccupations des participants de cette journée d'échange ainsi que l'identification et la description des forces et défis, pour chaque thème, se résument comme suit :

5.2.1 ACCUEIL ET VILLAGE

Superficie et localisation

Tel qu'illustré sur le *Plan 5*, le noyau villageois de Nominique s'étend sur une superficie approximative de 100 hectares, soit 0,32 % du territoire de la municipalité. L'emplacement actuel du village se localise approximativement dans le quadrilatère qui est borné par la rue Saint-Ignace, la rue Saint-Charles-Borromée, la rue Saint-Joseph et l'emplacement de l'hôtel de ville.

Caractéristiques

Au plan topographique, le noyau villageois est localisé dans le secteur des lacs. Le noyau villageois est construit entre le Grand lac Nominique et le Petit lac Nominique.

Il est difficile de déterminer le point central du village, puisque les commerces se positionnent tout au long de la rue principale, la route 321. Les commerces que l'on retrouve dans le noyau villageois s'étalent du Club de Golf de Nominique jusqu'à la jonction de la rue Saint-Ignace. La majeure partie des habitations se retrouve principalement sur des rues perpendiculaires de part et d'autre de la rue principale.

Constats du noyau villageois

Les principaux constats observés du noyau villageois se décrivent comme suit :

FORCES	DÉFIS
La proximité de la nature, des lacs et de la piste cyclable / motoneige ; Beaucoup d'espace potentiel pour des développements commerciaux ;	Promouvoir la préservation des bâtiments patrimoniaux; Élaborer une signalisation claire et complète permettant aux utilisateurs du réseau de transport d'accéder aux différents attraits du territoire; Diversifier l'offre en hébergement; Évaluer les opportunités de diversification de l'économie locale et régionale; Promouvoir et mettre en valeur les attraits de la rue principale (image distinctive, signalisation, qualité du cadre bâti, positionnement, qualité et diversité commerciale, aménagement paysager, etc.).

5.2.2 ATTRAITS TOURISTIQUES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Superficie et localisation

À l'image de la région des Hautes-Laurentides, la municipalité de Nominique présente plusieurs sites remarquables en bordure de lacs ou de cours d'eau qui répondent aux critères et exigences des villégiateurs, le Grand et le Petit lac Nominique sont les lacs où l'on retrouve la majeure partie des villégiateurs.

Les zones de villégiature se caractérisent par de grands terrains occupés par une seule résidence. On ne trouve que très peu d'équipements à caractères publics (parcs, sentiers récréatifs balisés) ni aucun commerce de voisinage (dépanneurs). La densité d'occupation est très faible. Ces secteurs sont la plupart du temps desservis par un vaste réseau routier secondaire sinueux, partiellement complété (sable et gravier). Aucun gîte touristique ne se trouve dans ces zones, pourtant attrayantes pour les touristes.

Caractéristiques

Le potentiel remarquable du milieu naturel invoque une vocation récréotouristique à la municipalité. Cependant, on retrouve que très peu d'équipements récréatifs extensifs (ex. : belvédère, sentiers récréatifs, etc.) sur le territoire de la municipalité. Ces équipements permettraient de contempler la beauté des paysages naturels que l'on observe à Nominique. On y retrouve présentement un parc écologique municipal (parc Le Renouveau), un terrain de camping aux abords du Grand lac Nominique ainsi qu'un camp de vacances sur les rives du Petit lac Nominique. Le corridor récréotouristique du P'tit Train du Nord traverse le territoire en son centre attirant des touristes en escapade de plein air. Les terres publiques de Nominique sont également reconnues pour la

chasse et la pêche. La Réserve faunique de Papineau-Labelle est quant à elle notoire dans le domaine du camping sauvage et de la randonnée pédestre.

Constats concernant les attraits touristiques et le développement économique

Les principaux constats observés concernant les attraits touristiques et le développement économique se décrivent comme suit :

FORCES	DÉFIS
Présence de nombreux lacs aux caractéristiques diversifiées (taille, activités nautiques, entités paysagères distinctives) ;	Mettre en valeur les attraits du Grand lac Nominique;
Principale source de revenus fiscaux de la municipalité (résidences en bordure des lacs) ;	Promouvoir les activités récréotouristiques à l'échelle régionale;
Beaucoup d'activités en saison estivale ;	Adopter une vision commune vis-à-vis les activités récréatives motorisées;
	Définir une place et/ou une structure et/ou un équipement rassembleur;
	Développer des équipements publics (parcs, sites d'observation, sentiers récréatifs) pouvant relier les zones de villégiature entre elles ou aux autres sites d'intérêt (P'tit Train du Nord, parc Le Renouveau);

5.2.3 ENVIRONNEMENT ET PAYSAGES

Sur le territoire de Nominique quelques sites d'intérêt écologique ont été identifiés, le plus connu de la population est la *passé du Violon*, qui se situe à l'embouchure de la rivière Sagouay et du Petit lac Nominique. Ce cours d'eau marécageux d'une longueur d'environ 1,5 km est bordé par une végétation typique particulièrement luxuriante. Les paysages de Nominique sont nombreux, vue les nombreux versants et sommets de montagnes. Le mont Bondy, situé dans la Réserve faunique Papineau-Labelle, est le plus fréquenté par les adeptes de randonnées en montagne.

Constats concernant l'environnement et les paysages

Les principaux constats observés par le groupe environnement, villégiature et paysages se décrivent comme suit :

FORCES	DÉFIS
<p>Microclimat, en raison du grand lac, profitable pour les activités de plein air, l'horticulture et la culture mycologique ;</p> <p>Les paysages naturels (points de vue sur les sommets de montagnes, points de vue sur les lacs) ;</p> <p>Le vent constant du Grand lac Nominuingue est propice à l'utilisation de la voile ;</p>	<p>Développer l'interaction des citoyens avec la Réserve faunique Papineau-Labelle;</p> <p>Informers les citoyens au sujet de la faune et de la flore de leur municipalité;</p> <p>Définir, protéger et promouvoir les milieux humides et les plaines inondables de la municipalité;</p>

5.2.4 INFRASTRUCTURES, RÉSEAU ROUTIER ET RÉCRÉATIF

C'est plus de 250 km de routes qui desservent le territoire de Nominuingue. Plusieurs chemins ne sont pas asphaltés, ce qui apporte des problèmes de poussière pour les résidences sur ces chemins, en plus des problèmes de sécurité reliés à la conduite sur ce type de route. Une grande proportion des routes reliant les lacs et le noyau villageois se termine en cul-de-sac, ce qui rend difficile la création de circuits-découvertes touristiques. À ce qui a trait au réseau récréatif, un lien cyclable, pouvant être utilisé par les motoneiges l'hiver devrait permettre de relier le parc écologique Le Renouveau avec le parc linéaire Le P'tit Train du Nord et le noyau villageois. Une meilleure signalisation et un lien plus sécuritaire entre le noyau villageois et la plage municipale ont été également soulevés par les participants du groupe.

Constats concernant les infrastructures et les réseaux (routier et récréatif)

Les principaux constats observés concernant les infrastructures, le réseau routier et les réseaux récréatifs se décrivent comme suit :

FORCES	DÉFIS
<p>Parc linéaire Le P'Tit Train du Nord (vélo, motoneige) ;</p> <p>Les sentiers pédestres du parc écologique Le Renouveau ;</p> <p>Les sentiers pédestres de la Réserve faunique Papineau-Labelle ;</p>	<p>Définir la hiérarchisation du réseau routier local;</p> <p>Promouvoir les efforts et interventions reliés à la revitalisation des rues du noyau villageois;</p> <p>Évaluer le transport de camions lourds provenant de l'industrie forestière sur le chemin Chapleau (sécurité, dégradation prématurée de la route);</p> <p>Identifier et promouvoir les activités, les restaurants, les auberges disponibles sur le territoire de la municipalité aux utilisateurs de la piste cyclable;</p>

5.2.5 AGRICOLE ET FORESTIER

Superficie et localisation

Le domaine agricole de la municipalité de Nominique est divisé en deux secteurs, soit celui le long de la route 117, à l'extrémité nord de la municipalité, et l'autre est localisé sur le plateau intermédiaire au sud-ouest du noyau villageois. La zone agricole prescrite par le schéma d'aménagement et de développement des Laurentides, qui découle de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), s'étend sur 11,29 km² soit environ 3 % de la surface totale du territoire de Nominique.

Les zones d'activités forestières de la municipalité de Nominique s'étendent sur environ 79 %. (Tableau 11). La tenure des terres publiques correspond à 43 % du territoire municipal par rapport à 57 % en terres privées.

Tableau 11 - Répartition des zones d'activités forestières selon la tenure

	Superficie (ha)	Proportion
Zones d'activités forestières	28 595	79 %
Terres publiques	12 295	43 %
Terres privées	16 299	57 %

Caractéristiques

Les terres agricoles de la municipalité ont un potentiel agricole même si ces dernières ne sont pas toutes exploitées. Les pratiques agricoles dominantes que l'on y retrouve sont la culture du foin, du granulé destiné aux animaux de pâturage, le pâturage, les petits fruits, l'acériculture et l'élevage de chevaux.

Le couvert forestier est composé principalement de peuplements d'érables, de bouleaux blancs et jaunes et de peupliers. Les principales essences de conifères que l'on retrouve surtout sur les sommets et versant des montagnes sont le thuya occidental, le pin blanc et rouge, le sapin baumier et l'épinette blanche

Les forêts du domaine public ont fait l'objet de plusieurs coupes à blanc dans la dernière décennie. La municipalité n'a aucun contrôle sur les coupes du domaine public. Néanmoins, sur le domaine privé, il semble que le contrôle soit efficace, car on ne recense pas de problèmes majeurs au niveau de la coupe.

Le couvert forestier est parsemé d'une faune qui constitue une richesse pour la municipalité. On y retrouve plusieurs espèces animales telles que des ours noirs, renards, castors, cerfs de Virginie et orignaux et une frayère de doré jaune dans la rivière Saguy.

Constats du secteur agricole et forestier

Les principaux constats observés concernant les activités agricoles et forestières se décrivent comme suit :

FORCES	DÉFIS
<p>Présence d'un paysage intéressant (terres agricoles dans une vallée parsemée de collines environnantes) ;</p> <p>La forêt est riche et diversifiée ;</p> <p>Les terres et les bâtiments agricoles sont bien entretenus ;</p>	<p>Promouvoir et mettre en valeur les exploitations agricoles de la municipalité ;</p> <p>Définir, protéger et promouvoir l'environnement et le milieu naturel auprès des entrepreneurs forestiers : gestion des déchets, des carburants, ouverture des chemins d'accès, etc.;</p> <p>Adopter une stratégie de développement industriel adapté aux réalités économiques locales et régionales (positionnement, critères de localisation, type d'industries, assistance technique et financière) ;</p>



6 VISION D'AVENIR ET LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1 PHILOSOPHIE ET VISION D'AVENIR

La philosophie de développement de la municipalité de Nominique est de permettre la concertation entre les différents acteurs sociaux afin de développer une vision commune. Pour y parvenir, la Municipalité s'est assurée que l'ensemble des intervenants et partenaires concernés s'implique dans le processus d'élaboration du présent plan d'urbanisme ainsi que des règlements d'urbanisme qui en découlent. Le processus de consultation auprès de la population décrit au chapitre précédent a permis d'identifier les objectifs d'aménagements représentatifs de cette communauté. La Municipalité de Nominique veut ainsi identifier les moyens de mise en œuvre qui lui permettront de définir l'avenir du développement de son territoire.

Le présent plan d'urbanisme révisé s'avère un outil de planification structuré qui traduit les orientations de la MRC ainsi que celles des citoyens et citoyennes de Nominique. L'ensemble de la communauté de Nominique a développé une vision commune de ce à quoi devrait ressembler leur municipalité dans les 10 à 15 prochaines années. Cette vision commune s'inspire des principes suivants:

- une municipalité qui aura conservé ses attributs naturels et une qualité de son environnement et de ses paysages;
- une municipalité qui désire accueillir des développements à caractère touristique, commercial et résidentiel en respectant les valeurs de la communauté;
- une municipalité qui aura mis en valeur son noyau villageois;
- une municipalité qui se sera donné une image distinctive de municipalité de plein air accessible aux familles.

6.2 LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LES STRATÉGIES D'INTERVENTION

Les grandes orientations d'aménagement constituent des cibles devant guider le développement futur du territoire municipal. Dans le cadre du présent mandat, les grandes orientations d'aménagement ont été élaborées en fonction des trois éléments suivants, à savoir :

- les objectifs visés au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle;
- les commentaires et recommandations exprimés par les différents participants aux groupes de travail;
- les problématiques identifiées par le présent document.

Les deux tableaux suivants (12 et 13) viennent illustrer un portrait d'ensemble. On y retrouve les quatre (4) grandes orientations proposées, des orientations sectorielles pour chacune d'entre elles, accompagnées de stratégies d'intervention appropriées.

Tableau 12 – Les grandes orientations d'aménagement du territoire

(Annexé)

Tableau 13 – Les grandes orientations d'aménagement du territoire et les stratégies

(Annexé)



7 LE CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE

Le concept d'organisation spatiale vise à structurer le territoire en répondant aux objectifs de développement et aux orientations de la Municipalité de Nomingue. Le concept d'organisation spatiale traduit schématiquement au *Plan 4*, l'organisation générale projetée des grands secteurs et leurs interrelations.

7.1 COMPOSANTES DU CONCEPT

La municipalité de Nomingue couvre un large territoire possédant une multitude d'activités distinctes qu'on peut regrouper à l'intérieur de quatre grandes unités fonctionnelles :

- Le secteur villageois ;
- Le secteur récréatif intensif ;
- Le secteur de villégiature ;
- Le secteur forestier.

7.1.1 LE SECTEUR VILLAGEOIS

Le secteur villageois regroupe les activités dites urbaines. Bénéficiant du réseau d'aqueduc, c'est dans ce secteur que l'on retrouve la plus forte densité d'occupation du sol. C'est également à l'intérieur du noyau que se trouve la plus grande concentration de commerces de quartier, d'hôtels, gîtes touristiques, restaurants et d'habitations permanentes.

Ayant une forte disponibilité de terrains, le secteur villageois possède un fort potentiel de développement. Pouvant contenir une diversité d'activités commerciales, résidentielles et communautaires, le secteur villageois se doit d'être le lieu central qui réunira les activités de rassemblements et d'offre en biens et services destinés aux résidents, villégiateurs, excursionnistes et touristes.

7.1.2 LE SECTEUR RÉCRÉATIF INTENSIF

Les abords du noyau villageois rassemblent déjà plusieurs sites d'activités récréatives intensives (club de golf, base plein air, plage municipale, rampes de mise à l'eau, sentier de motoneige, parc linéaire Le P'tit Train du Nord, parc municipal). Dans l'optique de créer un point central à l'intérieur du noyau villageois, ces abords doivent regrouper les activités réunissant les villégiateurs, résidents, excursionnistes et les touristes. Disposant de plusieurs terrains non développés, le secteur récréatif intensif doit compléter les biens et services offerts dans le noyau villageois en attirant la clientèle avec des activités récréatives diversifiées.

7.1.3 LE SECTEUR VILLÉGIATURE

Le secteur de villégiature actuel se définit comme un milieu riverain dispersé autour des lacs. Compte tenu de la sensibilité du milieu naturel en zone riveraine, la continuité du développement ne doit pas devenir une priorité.

L'espace disponible autour des lacs se fait de plus en plus rare et les villégiateurs sont dorénavant à la recherche de points de vue. Les flancs de montagne et de colline constituent des espaces convoités pour le développement de la villégiature. Tout en assurant un contrôle sur la préservation de l'environnement, la Municipalité peut se tourner vers ce type de villégiateur qui représente un fort potentiel pour le développement futur.

7.1.4 LE SECTEUR FORESTIER

Le secteur forestier est en majeure partie composé de terres publiques. Destiné aux activités de coupes forestières, d'aménagement sylvicole et de protection faunique, ce secteur représente un fort potentiel au niveau des activités de plein air.

À long terme, la Municipalité se doit de veiller à la conservation de ce secteur. Même si cette dernière n'a pas de véritable pouvoir décisionnel, elle peut agir comme acteur important sur les différentes interventions afin de préserver l'intégrité des activités récréotouristiques qui s'y trouvent.

7.2 AXES ET ATTRAITS STRUCTURANTS

Pour permettre de relier et de mettre en valeur ces unités fonctionnelles, des axes et des attraits structurants sont prévus dans ce concept d'organisation spatiale. Ces axes et attraits se décrivent comme suit :

7.2.1 CORRIDOR PANORAMIQUE

Tel qu'illustré au *Plan 4 – Concept d'organisation spatiale*, le corridor panoramique de Nominique se caractérise en trois axes du corridor panoramique :

- l'axe du chemin du Tour-du-Lac ;
- l'axe du Petit lac Nominique ;
- l'axe du chemin Chapleau.

Le premier, l'**axe du Chemin du Tour-du-Lac** possède un fort potentiel récréotouristique. Afin de bénéficier de la splendeur des paysages du Grand lac Nominique, des percées visuelles seront créées à partir de la route et de la portion longeant le parc linéaire Le P'tit Train du Nord. La limite de vitesse devra être réduite pour pouvoir profiter du panorama en toute sécurité.

Le deuxième axe du corridor panoramique est les chemins entourant le **Petit lac Nominique** (le chemin des Geais-Bleus, jusqu'à la jonction du chemin Beaubien, le chemin Beaubien, le chemin des Faucons, jusqu'à la jonction du chemin des Hérons, le chemin des Hérons). Ce lien routier permettra d'offrir au promeneur une vue sur le lac et sur les montagnes avoisinantes.

Ces deux premiers axes de corridor panoramique permettent aux villégiateurs de découvrir les deux lacs entourant le noyau villageois, le troisième axe de corridor panoramique, le **chemin Chapleau**, offre un point de vue d'intérêt sur les paysages agricoles, le noyau villageois, les lacs Nominique et, au loin, les montagnes de la Réserve faunique Papineau-Labelle. Cet axe permettra aux promeneurs de découvrir le secteur agricole de Nominique et de mettre en valeur les bâtiments agricoles qui s'y trouvent. En plus de traverser le territoire agricole, le chemin Chapleau permet de relier le noyau villageois à deux attraits touristiques structurants, soit la montagne d'Équerre (via le chemin des Buses) et le mont Bondy (via la Réserve faunique Papineau-Labelle).

Localisé au centre de ces axes, le secteur villageois bénéficiera pleinement de l'affluence générée par ces corridors panoramiques. Le village servira de halte et de point de

rencontre pour les villégiateurs, résidants, excursionnistes et touristes. Des panneaux de signalisation indiquant les axes du corridor panoramique seront aménagés au lieu central du village. En plus des axes routiers, la Municipalité compte encourager la protection et la mise en valeur de la rivière Saguy en créant un corridor Bleu.

7.2.2 CORRIDOR BLEU DE LA RIVIÈRE SAGUAY

Ce type de corridor naturel a pour objectif la protection et la mise en valeur d'un axe naturel possédant un potentiel environnemental, faunique, récréatif et/ou panoramique. Le corridor bleu de la rivière Saguy compte deux sites d'intérêts fauniques pour la Municipalité, soit une frayère de dorés jaunes, sur plus de la moitié de la rivière et la asse passe du Violon, située à l'embouchure du Petit lac Nominuingue. Ce corridor possède également un potentiel panoramique puisque la rivière longe le chemin Sainte-Anne, offrant des paysages ruraux. À proximité de ce corridor bleu se trouvent des sites d'extraction et un lieu de traitement des boues de fosses septiques. Des zones tampons permettront la cohabitation harmonieuse des usages le long de ce corridor riverain.

7.2.3 ATTRAITS STRUCTURANTS

Le concept d'organisation spatiale prévoit cinq attraits touristiques structurants sur le territoire de Nominuingue, soit des attraits naturels soit un rassemblement d'équipements particuliers (commerces, infrastructures récréatives). La présente stratégie est d'inviter le visiteur à découvrir les particularités de ces attraits, il aura le loisir de s'arrêter, de s'amuser tout en découvrant les attraits sous le plan historique, culturel, récréatif ou environnemental. Reliés entre eux par un des axes du corridor panoramiques identifiés, ou par un lien récréatif à développer, ces attraits seront appelés à devenir des éléments distinctifs propres à Nominuingue.

Noyau villageois et le secteur récréatif intensif

La municipalité de Nominuingue propose déjà un circuit pédestre de deux kilomètres reliant ses bâtiments patrimoniaux, dont le couvent des sœurs de Sainte-Croix, l'ancienne propriété des chanoines, l'église Saint-Ignace-de-Loyola, la gare de Nominuingue et l'ancien provincialat des sœurs de Sainte-Croix. Des panneaux descriptifs le long du parcours permettent de découvrir l'histoire du village. Aux abords du village dans le secteur récréatif intensif le promeneur pourra s'adonner à plusieurs activités récréatives telles que le vélo, le golf, le canot, la natation dans le Grand et le Petit lac Nominuingue. Le site faunique de la passe du Violon permettra aux adeptes de la nature d'admirer la faune et la végétation particulièrement luxuriante.

Propriété des frères de Sainte-Croix

Localisée le long du Grand lac Nominuingue, à environ six kilomètres à l'est du noyau villageois, la propriété des Frères Sainte-Croix, possède un potentiel patrimonial et architectural non négligeable pour la municipalité. On y accède par le chemin du Tour-du-Lac, corridor panoramique municipal et par le parc linéaire. Ce site permettra de mettre en valeur la richesse architecturale, patrimoniale et naturelle du secteur.

Parc écologique Le Renouveau

Localisé à environ six kilomètres du noyau villageois, entre les chemins du Tour-du-Lac et des Marronniers, le parc Le Renouveau servira de point de départ pour les différents types d'activités récréatives (marche, ski de randonnée, véhicule tout terrain, motoneige, marina, excursion en bateau, etc.). Une planification harmonieuse des divers sentiers permettra à chacun de découvrir à leur façon le territoire du parc et ses alentours (terres publiques au nord du parc), tout en se réunissant autour d'une place centrale aménagée pour l'ensemble des utilisateurs. Une fois reliée, à l'aide de corridors récréatifs

sécuritaires au noyau villageois, ce site d'intérêt permettra à l'ensemble de la population et aux visiteurs de se divertir et/ou de contempler la nature.

Montagne d'Équerre

Situé au sud-ouest du noyau villageois, sur le chemin des Buses, cette montagne constitue un potentiel environnemental et de paysage remarquable, ayant des vues sur le Grand lac Nominigüe, le lac des Grandes Baies et sur les montagnes environnantes. Avec une altitude de 460 m et un dénivelé de 180 m, ce site est situé à proximité de la rampe de mise à l'eau du lac des Grandes Baies, qui comprend un stationnement municipal. Ce dernier serait le point de départ pour l'ascension de la montagne d'Équerre. Le parcours reliant le noyau villageois et ce site offre des paysages agricoles d'intérêts avec ses vallées, ses bâtiments agricoles et, à l'horizon, les montagnes de la Réserve faunique Papineau-Labelle.

Mont Bondy

Situé au nord de la Réserve faunique Papineau-Labelle, à l'ouest du territoire municipal, le mont Bondy propose des sentiers d'excursion en forêt permettant l'accès au sommet de la montagne où se trouve un belvédère permettant l'observation du paysage naturel de la Réserve faunique Papineau-Labelle. Le chemin Chapleau reliant le noyau villageois et ce site offre des paysages agricoles et forestiers d'intérêts et est considéré comme un axe du corridor panoramique de la municipalité.

Le présent concept d'organisation spatiale est plus amplement illustré au *Plan 4*.

Plan 4 – Concept d'organisation spatiale



8 LES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL ET LES DENSITÉS D'OCCUPATION

Les grandes affectations du sol et les densités d'occupation permettent de traduire spatialement les orientations et les stratégies d'aménagement et de développement avancées précédemment. Elles ont pour objectif de répartir, à l'intérieur du territoire municipal, les différentes utilisations actuelles et projetées du sol. Elles constituent un moyen concret d'exprimer les vocations prioritaires du territoire municipal pour une utilisation des différents milieux.

Présentées au *Plan 5*, ces affectations viennent préciser la destination future de chacune des aires délimitées qui se décrivent comme suit :

- Affectation villageoise (VI) ;
- Affectation récréotouristique (RT) ;
- Affectation villégiature (V) ;
- Affectation paysagère (P) ;
- Affectation agroforestière (AF) ;
- Affectation rurale (R) ;
- Affectation industrielle (I) ;
- Affectation utilité publique (UP) ;
- Affectation forestière de production (FP) ;
- Affectation forestière récréative (FR) ;
- Affectation de conservation (FC) ;
- Affectation communautaire de conservation (NC).

Ces affectations correspondent en général aux utilisations dominantes ou aux utilisations projetées. Il est important de préciser que toutes les aires d'affectation présentées respectent les objectifs d'aménagement exprimés par l'instance régionale.

On notera que le plan d'affectation des sols n'a pas le degré de précision du plan de zonage, le but visé étant de prévoir un agencement fonctionnel et cohérent des différentes aires d'affectations et non pas, comme dans le plan de zonage, de délimiter des zones assujetties à des usages et à des normes.

8.1 AFFECTATION VILLAGEOISE

L'affectation villageoise fait référence au secteur urbanisé ou à urbaniser contenu à l'intérieur des limites du périmètre urbain identifié au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle. L'affectation villageoise renferme les fonctions urbaines soutenues par des services de réseaux d'aqueduc ou d'égout. Cette affectation comprend les principales activités de services et de commerce de même que les usages résidentiels de faible et de moyenne densité. Cette affectation est appuyée par l'orientation qui vise à mettre en valeur le noyau villageois.

Usage dominant
Habitation de faible et moyenne densité Commerce de vente au détail
Usages complémentaires
Commerce routier et touristique Service communautaire Service et administration Récréation intensive Récréation extensive Utilités publiques et infrastructures
Densité d'occupation
Coefficient d'occupation du sol maximal : 30 %

8.2 AFFECTATION RÉCRÉOTOURISTIQUE

Située le long de la route 321 et entre les Grand et Petit lacs Nominuingue, tout juste à l'entrée du village, l'affectation récréotouristique vise une vocation commerciale et touristique en complémentarité avec l'affectation villageoise. Elle permet une implantation plus lourde nécessaire au développement des activités récréotouristiques tout en conservant un milieu naturel de haute qualité.

Usage dominant
Récréation intensive
Usages complémentaires
Commerce touristique Commerce extensif Industrie légère Récréation extensive Utilités publiques et infrastructures
Densité d'occupation
Coefficient d'occupation du sol maximal : 30 %

8.3 AFFECTATION VILLÉGIATURE

L'affectation villégiature réunit l'ensemble des secteurs à potentiels de villégiature et récréotouristique. Ces secteurs se concentrent principalement en bordure des lacs et des cours d'eau.

Cette affectation a pour but d'améliorer la compatibilité entre le milieu naturel et la villégiature. Elle doit contribuer à la protection des milieux sensibles en diminuant l'impact négatif provoqué par certains usages.

Cette affectation ceinture en général les lacs et cours d'eau voués à la villégiature. De plus, elle englobe certaines montagnes pour satisfaire les villégiateurs à la recherche de paysages.

Usage dominant
Habitation de très faible densité
Usages complémentaires
Commerce routier et touristique Foresterie Service et administration Récréation intensive Récréation extensive Utilités publiques et infrastructures
Densité d'occupation
Coefficient d'occupation du sol maximal : 8 %

8.4 AFFECTATION PAYSAGÈRE

L'affectation paysagère correspond aux secteurs de développement panoramiques identifiés sur le territoire municipal. On retrouve cette affectation le long de la route 117, les chemins Chapleau et des Buses. L'intégrité de ces zones doit être conservée puisque ces secteurs particuliers offrent un potentiel panoramique et touristique intéressant.

Usage dominant
Habitation de très faible densité
Usages complémentaires
Agriculture Commerce de quartier Récréation extensive
Densité d'occupation
Coefficient d'occupation du sol maximal : 8 %

8.5 AFFECTATION AGROFORESTIÈRE

Afin de protéger et mettre en valeur l'agriculture, la Municipalité doit conformer sa réglementation en fonction des objectifs visés par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA). L'affectation agricole assure les principes fondamentaux liés à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) qui a le mandat de voir à l'application de la loi.

Usage dominant
Agriculture
Usages complémentaires
Habitation de très faible densité Commerce extensif Récréation extensive Industrie légère Foresterie Extraction
Densité d'occupation
Coefficient d'occupation du sol maximal : 15 %

8.6 AFFECTATION RURALE

Cette affectation est la moins contraignante en termes de possibilité d'utilisation du sol. Elle permet, en plus de l'habitation unifamiliale isolée et de certains commerces, la pratique de plusieurs usages ruraux notamment l'exploitation forestière et l'agriculture, moyennant des aménagements adéquats. L'affectation rurale touche une grande partie des terres du domaine privé, une compatibilité entre les activités rurales et les autres utilisations potentielles du sol.

Usage dominant
Habitation de très faible densité
Usages complémentaires
Commerce extensif Récréation extensive Récréation intensive Foresterie Utilités publiques et infrastructures Industrie légère Industrie lourde Agriculture Extraction
Densité d'occupation
Coefficient d'occupation du sol maximal : 15 %

8.7 AFFECTATION INDUSTRIELLE

Situé à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, au nord-ouest du village, on retrouve un secteur industriel. Ce secteur a pour but de permettre le plein développement du potentiel commercial, manufacturier et industriel de la municipalité (ex. : commerce de gros, entreprises de construction ou de camionnage).

Usage dominant
Industriel
Usages complémentaires
Commerce de divertissement intérieur Commerce extensif Récréation extensive Foresterie Utilités publiques et infrastructures Industrie légère Industrie lourde Agriculture Extraction
Densité d'occupation
Coefficient d'occupation du sol maximal : 25 %

8.8 AFFECTATION UTILITÉ PUBLIQUE

Située au nord de l'affectation industrielle, le long du parc linéaire Le P'tit Train du Nord, l'affectation d'utilité publique représente le site actuel de traitement des boues de fosses septiques.

Usage dominant
Service d'utilité publique
Usages complémentaires
Industrie légère Industrie lourde Foresterie Agriculture Extraction Gestion des résidus
Densité d'occupation
Coefficient d'occupation du sol maximal : 15 %

8.9 AFFECTATION FORESTIÈRE DE PRODUCTION

Cette affectation se situe sur les terres publiques du territoire de Nominique. Les activités sont axées vers la pratique de la foresterie et les activités récréatives extensives, comme la chasse, la pêche et le plein air.

Usage dominant
Foresterie
Usages complémentaires
Résidentiel faible densité Commerce de détail Commerce de divertissement intérieur Commerce extensif Commerce artériel Industrie lourde Agriculture Extraction Récréation intensive Récréation extensive Service public à la personne Utilités publiques et infrastructures
Densité d'occupation
Coefficient d'occupation du sol maximal : 4 %

8.10 AFFECTATION FORESTIÈRE RÉCRÉATIVE

L'affectation forestière récréative vise la promotion d'activités récréatives tout en protégeant le milieu naturel. Ainsi, la Municipalité exprime sa volonté de promouvoir une activité touristique dans une optique de préservation de l'environnement. Les activités forestières qui y sont autorisées visent à conserver et à reconstituer le couvert forestier existant. Cette affectation se situe surtout sur les terres publiques en bordure des plans d'eau.

Usage dominant
Récréation extensive
Usages complémentaires
Résidentiel de faible densité Commerce de détail Commerce de divertissement intérieur Commerce artériel Foresterie Utilités publiques et infrastructures
Densité d'occupation
Coefficient d'occupation du sol maximal : 4 %

8.11 AFFECTATION DE CONSERVATION

L'affectation de conservation vise à préserver les caractéristiques de l'environnement naturel et de la faune qu'on y retrouve. L'exploitation forestière permise sera adaptée dans l'optique de conservation des habitats fauniques.

Usage dominant
Récréation extensive
Usages complémentaires
Commerce connexe lié aux activités de plein air Foresterie Utilités publiques et infrastructures
Densité d'occupation
Coefficient d'occupation du sol maximal : 4 %

8.12 AFFECTATION COMMUNAUTAIRE DE CONSERVATION

Cette affectation vise la promotion des aménagements forestiers dans le but de développer ou de mettre en valeur les qualités naturelles du milieu, ainsi que la pratique d'activité de récréation extensive.

Usage dominant
Récréation extensive
Usages complémentaires
Foresterie
Densité d'occupation
Coefficient d'occupation du sol maximal : 4 %

Plan 5 – Grandes affectations du sol et densités d'occupation



9 ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT PARTICULIER

9.1 AIRE D'INTERVENTION PARTICULIÈRE

Le plan d'urbanisme établit des lignes directrices de l'organisation spatiale et physique du territoire et présente une vision d'ensemble de l'aménagement. L'application de ces principes passe par la réglementation d'urbanisme. Cette réglementation intégrera un nombre de dispositions particulières relatives aux aires d'interventions particulières en raison de leur caractère spécifique ou leur problématique à l'intérieur de la municipalité.

Plusieurs outils de mise en œuvre permettent d'assurer un contrôle du développement du territoire, tel que les Programmes particuliers d'urbanisme (PPU) et les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Les éléments d'intérêts particuliers sont illustrés au *Plan 6*.

9.2 NOYAU VILLAGEOIS

Le noyau villageois de Nomingue présente plusieurs bâtiments dont l'âge et les formes architecturales lui confèrent un cachet patrimonial exceptionnel qui témoigne d'un passé aux nombreuses influences. Il y aura lieu de prévoir pour ce secteur un **programme particulier d'urbanisme (PPU)** afin de mettre en œuvre une politique cohérente de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti et urbain. Ce programme précise les stratégies visant à revitaliser ce secteur et les interventions à prévoir au niveau des infrastructures municipales (drainage, voies de circulation automobile et piétonnière, éclairage, signalisation, aménagements paysagers et mobiliers urbains, etc.).

9.3 SECTEUR RÉCRÉOTOURISTIQUE INTENSIF

Le secteur récréotouristique intensif, situé aux abords du noyau villageois, représente un potentiel de développement récréotouristique majeur pour la Municipalité. Pour assurer l'intégration au milieu, la Municipalité devra évaluer la performance des projets de lotissement ou de construction par l'entremise d'un **plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)** concernant le secteur récréotouristique intensif.

9.4 SOMMETS ET VERSANTS DE MONTAGNES

En raison de leur unicité, leur représentativité et leur intégrité, les sommets et versants de montagnes représentent un paysage capital qui doit être mis en valeur. Étant donné que les flancs de montagne et de colline constituent des espaces de plus en plus convoités par les villégiateurs, la Municipalité se doit de préserver l'intégrité de ses milieux sensibles. Pour assurer le respect du paysage et l'intégration au milieu, la Municipalité devra évaluer la performance des projets de lotissement ou de construction par l'entremise d'un **plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)** concernant les sommets et versants de montagnes.

9.5 SECTEURS D'INTÉRÊT PARTICULIER

Outre le programme particulier d'urbanisme (PPU) du noyau villageois, du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du noyau villageois, du secteur récréotouristique intensif et du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) des sommets et versants de montagnes, le présent plan d'urbanisme identifie les secteurs d'intérêt relatifs à l'aménagement du territoire dans lesquels la Municipalité entrevoit consentir des efforts particuliers dans les années à venir.

9.5.1 POTENTIEL PATRIMONIAL ET CULTUREL

La Municipalité a ciblé des éléments d'intérêt patrimonial sur son territoire auxquels elle entend appliquer des mesures particulières en vue d'assurer leur protection. Ces éléments se décrivent comme suit :

- Rue Sacré-Cœur ;
- Secteur Bellerive ; et

9.5.1.1 Les Gardiens du patrimoine archéologique

En janvier 2005, soucieuse de préserver son patrimoine archéologique et pilotée par Les gardiens du patrimoine archéologique et du développement socio-économique de la vallée de la Rouge, la Municipalité de Nominique confiait à la firme Ethnoscop le mandat de produire une étude de potentiel archéologique préhistorique, dans les environs des Grand et Petit lacs Nominique. Cette étude avait pour but de guider la Municipalité de Nominique à prendre des décisions éclairées concernant les lieux qui possèdent la plus forte probabilité de contenir la preuve d'une occupation humaine ancienne. Elle s'avère être l'amont d'un inventaire de fouilles et de mise en valeur orchestrés par rapport à la science mais aussi par rapport aux différentes contingences.

Les sites à potentiel archéologique sont identifiés sur le plan de l'étude de potentiel archéologique préhistorique réalisée en 2005, dont un exemplaire est joint au présent règlement comme annexe « A »;

9.5.2 CORRIDOR PANORAMIQUE

À l'intérieur de sa réglementation d'urbanisme, la Municipalité devra tenir compte des milieux visuels sensibles représentés par les axes des corridors panoramiques, ainsi que par le parc linéaire Le P'tit Train du Nord. La Municipalité entend assurer la qualité esthétique des aménagements en bordure de ces corridors panoramiques.

9.5.3 CORRIDOR BLEU

Par sa vocation panoramique et de conservation, la rivière Saguay doit être soumise à des mesures particulières afin que celle-ci puisse conserver son intégrité au sein du paysage naturel.

9.5.4 MILIEUX HUMIDES

Afin d'assurer la protection des milieux humides, des mesures normatives particulières seront introduites à la réglementation d'urbanisme applicable à ces secteurs.

9.5.5 FRAYÈRES

Le territoire compte deux frayères. Afin d'en assurer leur préservation, des mesures normatives particulières seront introduites à la réglementation d'urbanisme applicable à ces secteurs concernant entre autres les constructions, l'abattage d'arbre ainsi que les travaux de déblai, remblai, dragage ou extraction.

9.5.6 SENTIERS RÉCRÉATIFS MOTORISÉS

Afin d'atténuer les contraintes créées par l'utilisation des sentiers récréatifs motorisés dans les milieux habités, des mesures normatives particulières seront introduites à la réglementation d'urbanisme applicable à ces secteurs concernant entre autres les marges de recul minimales.

Plan 6 – Aires d'interventions particulières



10 PLAN D'ACTION

10.1 DÉFINITION, PORTÉE ET FACTEURS DE SUCCÈS

Par définition, un plan d'urbanisme se veut un document légal qui permet à une Municipalité d'orienter ses efforts, en matière de planification et de gestion de son territoire, vers une direction donnée. La portée d'un tel outil stratégique devrait permettre, à terme, de définir une vision, d'identifier des axes prioritaires d'intervention, d'adopter des moyens pour atteindre ses objectifs et assurer un suivi constant de l'évolution des projets à réaliser.

La réussite d'une telle démarche doit toutefois s'appuyer avant tout sur un système de valeurs auquel les participants d'une organisation ou d'une communauté adhèrent. Ce système de valeurs est fondamental, car il dicte l'orientation souhaitée. Il représente en quelque sorte la fondation de cette communauté au plan de son développement, celle qui va orienter toute la stratégie et les **actions** qui en découleront.

Les facteurs de succès d'un tel processus doivent, à notre avis, s'appuyer sur les trois principes stratégiques fondamentaux suivants :

- vouloir;
- voir sa direction;
- maintenir l'élan.

Pour illustrer sommairement ces principes mentionnons que « **vouloir** » correspond essentiellement à la volonté d'agir de façon concrète (ex. : en y affectant les ressources humaines, techniques et financières appropriées), « **voir sa direction** » consiste à réaliser des actions concrètes en se munissant d'un tableau de bord (ex. : plan d'action efficace) et enfin « **Maintenir l'élan** » implique qu'il faut prévoir, savoir s'adapter au contexte, aux nouveautés et imprévus et soutenir l'élan.

10.2 APPROCHES ET PRIORITÉS D'INTERVENTIONS

Considérant l'ensemble des données et propositions émises dans les chapitres précédents ainsi que les échanges auprès des intervenants du milieu, le présent plan d'urbanisme préconise une approche à la fois générale, accompagnée d'une description des priorités d'interventions, laquelle approche se décrit comme suit :

Approche générale

L'approche générale fait référence aux actions à réaliser en fonction des principes (facteurs de succès) décrits précédemment. Ce plan d'action s'articule donc autour de 3 principes (facteurs de réussite) généraux et de 9 priorités d'intervention. Ces principes et priorités d'intervention sont décrits au tableau 14.

Tableau 14 – Approche générale : principes et priorités d'intervention

Principes (facteurs de succès)	Priorités d'intervention (actions à réaliser)
<p>Vouloir (volonté d'agir de façon concrète)</p>	<ol style="list-style-type: none">1- L'implication de la Municipalité durant l'ensemble de la démarche;2- L'implication et la participation des citoyens et intervenants tout au long du processus de consultation et de réalisation;3- L'adoption du présent plan d'urbanisme.
<p>Voir sa direction (planifier et réaliser concrètement en se munissant d'un tableau de bord)</p>	<ol style="list-style-type: none">4- L'adoption d'une <u>image distinctive</u> de la municipalité au plan de son développement, accompagnée d'une stratégie promotionnelle;5- L'élaboration d'une stratégie de développement par secteur de la municipalité;6- L'élaboration d'un cadre environnemental s'harmonisant avec les caractéristiques du territoire.
<p>Maintenir l'élan (prévoir, adapter et soutenir l'élan)</p>	<ol style="list-style-type: none">7- La planification des réseaux récréatifs, parcs, espaces verts et infrastructures (ex. belvédères);8- L'intégration de ses stratégies à même les outils de planification et de gestion du territoire;9- La mise en place d'un comité qui permettra d'assurer la réalisation et le suivi du plan d'urbanisme.

10.2.1 Les priorités d'intervention

Les priorités d'intervention, selon l'approche générale, se décrivent comme suit :

1. L'implication de la Municipalité durant l'ensemble de la démarche

En initiant la réalisation d'un plan d'urbanisme, la Municipalité de Nomingue démontre sa réelle volonté d'agir. En se dotant d'un tel outil, elle se donne les moyens d'intervention nécessaires pour stimuler et développer le potentiel tant résidentiel, commercial, industriel, culturel que touristique de son territoire.

L'élaboration du plan d'urbanisme a permis de définir une vision commune de la Municipalité en misant sur ses avantages distinctifs. La Municipalité estime que cette démarche de planification stratégique a permis et permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- inciter l'ensemble des intervenants et partenaires concernés à participer au processus de réalisation du plan d'urbanisme;
- identifier le profil de la clientèle cible (origine, destination) afin de pouvoir offrir des services adaptés et des produits pouvant répondre aux besoins de cette clientèle;
- identifier les conditions et les moyens de mise en œuvre qui permettront à la Municipalité de prendre des décisions éclairées concernant l'avenir du développement de son territoire;
- utiliser ce plan d'urbanisme et ses composantes comme outils de promotion et de présentation de projets nécessitant toute forme de financement et/ou de subventions auprès des instances gouvernementales concernées;
- faire de ce plan d'urbanisme un document de références auquel les différents partenaires pourront se référer dans l'élaboration de leur propre plan d'action.

2. L'implication des citoyens et intervenants dans le processus de consultation et de réalisation

Le processus de participation et de consultation permet à chaque participant d'imaginer, d'innover et d'émettre des idées qui vont modifier, de façon significative, le développement de Nomingue.

En participant à cet exercice de concertation et de planification, chaque citoyen, citoyenne, promoteur et intervenant choisit de contribuer de façon active au développement économique, social, culturel et touristique de la municipalité afin de découvrir et de faire découvrir au grand public le potentiel unique de cette communauté.

La présente démarche a permis de sensibiliser les personnes à l'importance de se prendre en main, de ne plus attendre, donc de passer à l'action.

Le dynamisme et l'intérêt manifestés lors des journées d'échanges auprès des gens du milieu ont permis de définir une vision du développement à partir des valeurs fondamentales que sont la famille, l'éducation, le développement économique, le plein air et l'environnement.

3. L'adoption du présent plan d'urbanisme

Conformément à l'échéancier de réalisation, le projet de plan d'urbanisme et les règlements qui en découlent ont été adoptés par la Municipalité, le 12 mars 2012. Cette date a marqué le début d'une grande aventure de réalisations s'échelonnant sur une période de cinq (5) à dix (10) ans.

Consciente que ce projet nécessitera énergie, volonté, partenariat et financement, la Municipalité entend, pour assurer le succès du projet, procéder par étapes, en fonction de ses moyens financiers et de la disponibilité de ses ressources humaines et techniques.

Dans ce contexte, il apparaît primordial que la Municipalité puisse bénéficier d'une approche à la fois structurée et réaliste. Celle-ci doit pouvoir être soutenue par la population en développant des mécanismes de concertation et de partenariat nécessaires à la réalisation des différents projets identifiés. Cette approche implique de :

- mettre en place un comité permanent qui permettra d'assurer la réalisation et le suivi du plan d'urbanisme;
- fournir les ressources humaines, techniques et financières suffisantes pour la réalisation des projets;
- développer des mécanismes de concertation et de partenariat avec les intervenants concernés.

3.1 Mettre en place un comité permanent qui permettra d'assurer la réalisation et le suivi du plan d'urbanisme

En se dotant d'un comité permanent, le conseil municipal s'assure d'une collaboration et d'une assistance qui lui permettra de prendre des décisions éclairées concernant la réalisation des différents projets identifiés au plan d'urbanisme. Ce comité peut être formé de bénévoles, de citoyens, de partenaires et/ou d'intervenants du milieu.

Son mandat : fournir des recommandations au conseil municipal sur les différents aspects de la mise en œuvre du plan :

- planification et évaluation des projets,
- démarchage auprès d'investisseurs potentiels;
- promotion et publicité.

3.2 Affecter les ressources humaines, techniques et financières à la réalisation des projets ciblés

Le conseil municipal est appelé à prévoir, lors de la préparation du prochain budget, une enveloppe budgétaire déterminée visant la mise en place et la réalisation de certaines étapes du *plan*. Le financement de certaines de ces étapes peut prendre la forme de :

- budget d'opération;
- programme triennal d'immobilisations;
- fond spécial pour la réalisation des projets ciblés.

3.3 Développer des mécanismes de concertation et de partenariat avec les différents intervenants concernés

La Municipalité de Nominique bénéficie d'une multitude d'organismes et/ou de comités susceptible de l'aider à réaliser les objectifs et projets visés par le plan d'urbanisme. De nombreux intervenants et partenaires peuvent apporter leur expertise et leur contribution qui permettront de réaliser les objectifs de la Municipalité.

La présente stratégie prévoit que la Municipalité puisse établir d'abord ses propres mécanismes internes de concertation, se prononcer sur ses priorités d'intervention, cibler les projets à réaliser et les faire connaître à la population.

La stratégie permet à la Municipalité d'évaluer les opportunités, les options et les partenaires susceptibles de l'aider à réaliser lesdits projets.

4. L'adoption d'une image distinctive de la municipalité

La formulation d'une image distinctive peut s'énoncer comme suit :

La municipalité de Nominique désire être reconnue
comme une destination de villégiature respectueuse de son milieu naturel

5. L'élaboration d'une stratégie de développement économique

Lors des journées d'échange et de travail, certains intervenants ont manifesté la volonté que la Municipalité se dote d'une stratégie de développement dans lequel on retrouverait les aspects touristiques, commerciaux et industriels du territoire.

L'objectif visé : connaître et optimiser le potentiel de ces aspects afin d'orienter ses efforts à la réalisation de projets concrets et structurants.

6. L'élaboration d'un cadre environnemental s'harmonisant avec les caractéristiques du territoire

Considérant que la protection et la mise en valeur de l'environnement représentent des éléments prioritaires aux yeux des différents intervenants, il importe que cette volonté puisse se traduire de façon concrète. La présente démarche propose donc l'élaboration d'un cadre environnemental s'harmonisant avec les caractéristiques du territoire.

À titre d'exemple, ce cadre environnemental pourrait se traduire par l'intégration d'objectifs à atteindre et dans lequel on retrouvera l'évaluation de projets en fonction de différents paramètres hydrologiques, biophysiques et biologiques (faunique et végétal).

7. La planification des réseaux récréatifs, parcs, espaces verts et infrastructures (belvédères)

L'analyse des documents de planification et de gestion du territoire ainsi que les récents projets présentés par les promoteurs auprès de la Municipalité nous révèlent que la planification des réseaux récréatifs constitue également un des projets jugés prioritaires. Cette planification devrait pouvoir servir à différents projets dont notamment :

- Relier les pôles d'activités (noyau villageois et les sites d'intérêt identifiés);
- Aménager des sites pour admirer la nature (belvédères, sentiers aménagés, etc.).

L'aménagement de telles infrastructures récréatives répond donc à des besoins exprimés par la communauté. En raison de l'envergure du territoire, il sera nécessaire de dresser un plan spécifique pour ces infrastructures, notamment pour leur localisation, de façon à les intégrer à la stratégie touristique et panoramique retenue.

8. L'adaptation des outils de planification et de gestion du territoire aux nouvelles réalités

Le processus de réalisation de ce plan d'urbanisme a été l'occasion d'identifier une vision commune, des axes prioritaires d'intervention ainsi qu'une liste de projets susceptibles d'être réalisés au cours des prochaines années.

En complément à cet exercice, certains citoyens ont souhaité voir implanter des mesures réglementaires qui porteraient notamment sur la planification sectorielle, le cadre normatif et le cadre qualitatif.

À titre d'exemple, l'adoption d'orientations et de dispositions particulières préconisées par le biais d'un plan directeur du réseau routier et/ou de parcs et espaces verts devrait pouvoir se refléter au sein des principaux instruments de planification et de gestion du territoire. Il apparaît donc important que la Municipalité procède à l'analyse des propositions émises lors de cet exercice de concertation et de planification et intègre, lorsque nécessaires, ces dispositions à ses instruments que sont le plan et les règlements d'urbanisme ou tout autres réglementations applicables (ex. : protocole d'entente).

9. La mise en place d'un comité qui permettra d'assurer la réalisation et le suivi du plan d'urbanisme

Le comité décrit précédemment nécessite, pour être efficace, un cadre de référence qui va lui permettre de réaliser et d'assurer le suivi au projet.

Maintenir et soutenir l'élan initial durant tout le processus de réalisation sur une période de cinq (5) ans représentent un défi qui mérite une attention particulière. C'est pourquoi la présente démarche suggère d'adopter, et ce, dès le départ, certaines propositions susceptibles de mieux encadrer la démarche et ainsi mener à terme la réalisation des différents projets identifiés au plan d'urbanisme. Ces propositions se résument ainsi :

- établir un échéancier de réalisation pour l'ensemble du projet, échéancier à la fois dynamique et réaliste, c'est-à-dire qui tient compte de la disponibilité des ressources (humaines, techniques et financières). À titre d'exemple, celui-ci pourrait impliquer la réalisation d'un projet structurant par année, accompagné d'activités ou d'équipements complémentaires;
- prévoir un événement annuel au cours duquel on pourra souligner l'apport de chaque intervenant dans la réalisation du *plan* et dresser le bilan des réalisations;
- assurer un renouvellement des participants, selon des termes déterminés;
- revoir certaines priorités, sans perdre de vue l'objectif principal de contribuer au développement et à la promotion de la municipalité.

CONCLUSION

Le présent plan d'urbanisme, outil de gestion municipale, fixe les grandes orientations d'aménagement et les stratégies de mise en œuvre et définit les grandes affectations du sol. Cet outil permet d'assurer le développement rationnel de la municipalité de Nominique ainsi qu'une intégration harmonieuse des diverses fonctions urbaine, de villégiature, de foresterie et récréotouristique.

Ce plan d'urbanisme devra, en tout temps, être conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et, par ce fait, on devra s'assurer de la concordance entre ce plan et la réglementation d'urbanisme.

Le plan d'urbanisme sera complété au plan légal par une révision de la réglementation actuelle d'urbanisme touchant le lotissement, le zonage, la construction, l'émission des permis et certificats. Ayant pour fondement les grandes orientations et les affectations du sol énoncées au présent plan d'urbanisme, cette réglementation permettra, au moyen de prescriptions générales et particulières, d'assurer leur respect par les citoyens de la municipalité de Nominique et des intervenants des corporations publiques et privées.

Le plan d'urbanisme pourra et/ou sera aussi complété par des outils urbanistiques régissant l'aménagement futur de certains secteurs de la municipalité tels qu'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur du noyau villageois, qu'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le secteur du noyau villageois et celui du secteur récréotouristique intensif ainsi qu'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour la protection des sommets et versants de montagnes.

On ne peut que souhaiter que cette démarche de planification et gestion contribuent dans le futur au développement harmonieux du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et visiteurs de la municipalité de Nominique.

REMERCIEMENTS AUX PARTICIPANTS

Nous tenons à remercier sincèrement les membres du Service d'urbanisme, du conseil municipal, les participants à la journée d'échange ainsi que les membres des divers comités et autres collaborateurs qui ont contribué de façon soutenue à la démarche du plan d'urbanisme.

Membres du Service de l'urbanisme

M. Richard Lasnier, directeur
Mme Stéphanie Charron secrétaire

Membres du conseil municipal

M. Yves Généreux, maire
M. Georges Décarie, conseiller municipal, siège n° 1
M. Gaétan Lacelle, conseiller municipal, siège n° 2
Mme Annie Dussault, conseillère municipal, siège n° 3
M. Ignace Denuette, conseiller municipal, siège n° 4
Mme Diane Lalande, conseillère municipale, siège n° 5
M. Rodrigue Ragot, conseiller municipal, siège n° 6

Participants à la journée d'échanges du 30 juin 2012

Atelier Accueil et Village : Adèle Pavageau, animatrice

Mme. Rita Croisetière, citoyenne, membre du Comité des gares de Nominigüe
M. Pierre-Luc Villeneuve, citoyen, membre du CCU
M. Denis Lalande, citoyen, membre du CCE
M. Marcel Ragot, citoyen
M. François Toupin, citoyen
M. Grant Mc Kena, citoyen
M. Pierre Godard, citoyen et commerçant
M. Yves Généreux, maire
Mme Monique Lepage Lalonde, citoyenne

Atelier Attractions touristiques et développement économique : Jean Labelle, animateur

M. Richard Généreux, directeur général de la coopérative de Nominigüe, directeur du Service de la prévention des incendies, commerçant
M. Gaétan Lacelle, conseiller municipal
M. Michel Desroches, propriétaire Aventure traîneau Action Mika
M. Léonard Lafontaine, président de l'Association des résidents des lacs Sainte-Marie/Saint-Joseph
M. Michel Croisetière, citoyen
M. Réal Croisetière, citoyen, organisme Plein Air Haute-Rouge
M. Michel Gascon, président de la coopérative de Nominigüe, citoyen

Atelier Environnement et paysage : Alain Meilleur, animateur

M. Pierre-André Deguire, citoyen, Association des résidents du Grand lac Nominigüe inc.
Mme Michelle Thibodeau, citoyenne
M. Normand Varennes, membre du CCU
M. Réjean Bournival, Association pour la Protection de l'Environnement du lac Lesage
M. Jacques Turgeon, Association pour la Protection de l'Environnement du Petit lac Nominigüe
M. Jean-Guy Cousineau, Association des résidents du lac des Grandes Baies
Mme Janie Larivière, membre du CCE

Mme Claude Saint-Denis, citoyenne, Association pour la protection de l'environnement du lac Blanc

Atelier Infrastructures, réseaux récréatifs et routiers : Pepita Coll-Cardenas, animatrice

M. Pierre Picotte, citoyen, commerçant et promoteur du site Internet « Communautel »
Mme Diane Lalande, citoyenne, commerçante et conseillère municipale
Mme Line Laplante, citoyenne
Mme Carole Pépin, citoyenne
M. Guy Morris, citoyen
M. Hugues Ragot, citoyen, membre du CCU
M. Roland Pépin, citoyen
M. Rodrigue Ragot, citoyen et conseiller municipal

Atelier Agricole et forestier: Alexandre Duplessis, animateur

M. Daniel Roussel, Association pour la Protection de l'Environnement Petit lac Nominuingue
M. Raymond Beaulieu, agriculteur
M. Luc Lalande, agriculteur
M. Michel Allard, Association pour la Protection de l'Environnement du Petit lac Nominuingue
Mme Louise Lepage, citoyenne
M. Marcel Varennes, citoyen
M. Ghislain Jorg, entrepreneur
M. Richard Lasnier, citoyen et directeur du Service de l'urbanisme

MEMBRES DE L'ÉQUIPE DE PROJET

Ce plan d'urbanisme a été réalisé par la firme Urbacom, consultants en urbanisme et en aménagement du territoire, pour le compte de la Municipalité de Nominuingue.

Les rôles et/ou fonctions des membres de l'équipe de projet se résument comme suit :

Chargé de projet :

M. Jean Labelle, urbaniste, MBA, Urbacom

Rédaction des textes :

M. Jean Labelle, urbaniste, MBA, Urbacom
Mme. Adèle Pavageau, technicienne en urbanisme et adjointe administrative
M. Alexandre Duplessis, technicien en urbanisme

Cartographie et conception graphique :

Mme. Pepita Coll-Cardenas, urbaniste stagiaire, spécialiste en système d'informations géographiques (SIG)

Collaborateurs :

M. Richard Bienvenu, urbaniste
M. Alain Meilleur, biologiste
Mme. Adriana Pomareda, révision des textes